



INTERNET HAUTE PERFORMANCE
 INTÉGRATEUR RÉSEAUX & TÉLÉCOMS
 INGÉNIERIE INFORMATIQUE
 RADIOCOMMUNICATION & SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE
 GÉOLOCALISATION & MONITORING

OFIS
 IT. Services. People. You trust.

(+242) 06 600 0000 info@ofis-technologies.com

LA SEMAINE AFRICAINE



65^{ème} année

lasemaineafricaine.net

N° 3770 du Mardi 27 Février 2018 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
 CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 668 24 72 - 06.889.98.99 / 05.528.03.94 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

**Un Dimanche en paroisse:
 Diocèse de Gamboma**

Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face de Lékana



L'église Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Lékana (P.9)

Message de Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, pour le Carême 2018

Le dialogue, voie créatrice et rédemptrice vers la réconciliation

(P.8)

Prêtre congolais en mission

L'abbé Alain Florent Gandoulou assassiné en Allemagne

Prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, en mission à Berlin, en Allemagne, l'abbé Alain Florent Gandoulou a été trouvé mort dans son bureau, vendredi 23 février 2018. Il aurait été assassiné par l'un de ses paroissiens, mais les circons-



tances de son décès tragique restent encore non élucidées. La nouvelle du décès du prêtre a suscité émoi et consternation à Brazzaville. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

Pénurie de carburant

Le Sénat demande des explications au Gouvernement



La file d'attente devant une station-service (P.3)

Radiation de sept magistrats de l'Ordre judiciaire congolais

Ce qui leur est reproché

(P.3)

Projet «Eau pour tous»

Le rêve brisé des Congolais!

(P.6)



HILARY HOTEL
 Séjournez à Pointe-Noire, à partir de 30.000 F.cfa la chambre

UN BUFFET DE : 5 000 FCFA

Situé à 5 minutes de l'Aéroport international AGOSTINO NETO
 05 730 27 21 / 06 648 82 45 / 04 444 24 67

INSERTION LEGALE

Aux termes des actes authentiques en date à Brazzaville du 26 Janvier l'an deux mil dix-huit, reçu par Maître ATIGHA DAH KANA, Notaire en la résidence de Brazzaville, il avait été constitué une Société à responsabilité limitée, enregistrée au domaine, le 07 Février de la même année, aux caractéristiques suivantes:

- **Dénomination Sociale:** «SOCIETE CABINET D'EXPERTISE IMMOBILIERE», en sigle «CEXl» ;

- **Capital Social:** UN MILLION (1.000.000 F. CFA) DE F. CFA, divisé en CENT (100) parts de 10.000 F. CFA chacune ;

Siège social: Brazzaville, Immeuble flamboyant, rez-de-chaussée Bâtiment EBEN;

Objet social:

La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
 * Expertise Immobilière en valeur vénale;
 * Administration des biens et la gestion locative immobilière;
 * Achat des biens immobiliers à l'étranger;

* Traitement des opérations des expropriations pour utilité publique;
 * Économie de la construction;
 * Transactions immobilières;
 * Cession et transmission d'entreprise.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou connexe susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement;

- **Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce et de crédit mobilier;

Gérance: La Société a pour Gérant statutaire IBARA Fulbert; Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/18 B 7338.

Pour avis,

Monsieur IBARA Fulbert



AVIS DE RECRUTEMENT

GRANT THORNTON CONGO Firme d'Audit, de Conseils, du Juridique et Fiscal, membre de GRANT THORNTON INTERNATIONAL, intervenant dans les pays de la CEMAC et en République Démocratique du Congo, recherche :

- Un(e) Apprenti Assistante de Direction/Bilingue (Bilingue, Anglais).

Les personnes intéressées doivent envoyer leur dossier aux adresses suivantes:

secretariatpnr@cg.gt.com / nina.ekondy@cg.gt.com
Date limite de dépôt des candidatures: 31 Mars 2018.

Grant Thornton Audit & Conseil

SARL AU CAPITAL DE 6 000 000 F. CFA
 RCCM CG/PNR/08 B 431-NIU M2 0061 10000 273146

POINTE-NOIRE

B.P.: 673
 Tél.: +242 05 571 32 77/06 655 48 31/04 440 02 86
 FAX: +33178765178

BRAZZAVILLE

B.P. 14 559
 Tél.: +242 06666 64 82/04 417 64 96
 FAX: +33178765178



INFORMATION IMPORTANTE A L'ATTENTION DE NOTRE CLIENTELE DISPOSANT D'UN SERVICE DE LOCATION DE COFFRE A NOTRE AGENCE DE POINTE-NOIRE

Vous avez un coffre à notre agence de Pointe-Noire ?



Nous avons le regret de vous informer que ce service cessera le 30 avril 2018.

Les clients concernés sont priés de se faire connaître auprès de leur Conseiller Clientèle ou du Directeur de l'Agence Centrale de Pointe Noire, afin, avant cette date, de retirer le contenu de leur casier. Pour ce faire, se munir :

- D'une pièce d'identité;
- De la clé du casier numéroté.



En cas d'empêchement pour cette opération, il est possible de se faire représenter par une personne de votre choix, munie d'une procuration en sa forme légale.

Passé le 30 avril 2018:

- Sous constat d'huissier, le coffre sera ouvert par un serrurier et son contenu remis à un tiers habilité;

- La remise des valeurs ne pourra être faite à leur propriétaire qu'après paiement intégral des frais liés à cette opération.

LA DIRECTION

PARCELLE A VENDRE 655m²

Sise Centre-ville, Boulevard Lyautey: Face CHU (Comprise entre la clinique Net Care et l'Avenue de Cogémo)

Contact: 06 661 85 94 / 04 492 47 78

RECTIFICATIF

Dans l'offre d'emploi concernant l'«*Enquêteur/Enquêtrice Conflit Homme/Faune au Parc National d'Odzala-Cokoua - République du Congo*», publiée dans l'édition n°3769 du vendredi 23 février 2018, en page 10, la date limite de dépôt des dossiers n'est pas le 15 février, mais plutôt le 10 mars 2018.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
 Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
 B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
 Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
 Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
 Mgr Anatole MILANDOU
 Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
 Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:
 Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
 Tél.: (242) 06.668.24.72/01 116 63 33
 Aristide Ghislain NGOUMA
 (Responsable page internationale)
 Tél.: (242) 05 500 77 77/06 610 77 77
 Cyr Armel YABBAT NGO
 (Responsable pages nationales)
 Tél.: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43
Infographisme:
 Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
 Brazzaville:
 Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

Pointe-Noire:
 Direction: Tél.:05 557.02.03 / 06 985.41.79
 Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

Sénat

Le Gouvernement sommé de s'expliquer sur les pénuries de carburant

Une séance des questions d'actualité a eu lieu au Sénat, sous la présidence de Pierre Ngolo, jeudi 22 février 2018, à l'initiative du sénateur Zely Pierre Inzoungou-Massanga, premier vice-président de la commission défense et sécurité. Elle a porté sur les pénuries récurrentes de carburant à Brazzaville. De longues files d'attente étaient encore visibles devant les stations-service la semaine dernière, et de nombreux vols ont été supprimés par manque de kérosène. Comme autres conséquences, les Brazzavillois ont connu une hausse vertigineuse des prix dans les transports en commun. Le Gouvernement, conduit par le vice-premier ministre Firmin Ayessa, a dû répondre.



Pierre Ngolo



Zely Pierre Inzoungou-Massanga

Zely Pierre Inzoungou-Massanga s'est étonné que cette pénurie de carburant n'intervienne pas tous les cinq ou dix ans, mais plusieurs fois dans l'année. «Cela peut donner à penser qu'il est planifié et entretenu, puisque par ailleurs, une contrebande s'organise et opère au vu et au su de tous. Ceci est d'autant plus impensable que le Congo est un pays producteur de pétrole et qui possède en plus une raffinerie des produits pétroliers en état de fonctionnement. Le phénomène peut donner lieu à des interprétations de tous ordres», a affirmé l'auteur de l'interpellation. Un accord de cessation des hostilités a été signé avec le rebelle Ntumi, pourquoi les camions citernes doivent-ils toujours être convoyés par l'armée appuyée par les hélicoptères ou que le trafic sur le Chemin de fer reste encore paralysé?



La file d'attente devant une station-service

Le vice-premier ministre Firmin Ayessa a commencé par expliquer que les pénuries de carburant peuvent provenir des difficultés de la CORAF à produire et à importer. Mais il a, tout de suite, reconnu que cela «n'est pas le cas actuellement». Selon lui, les pénuries actuelles sont plutôt imputables aux difficultés de transport entre Pointe-Noire

et Brazzaville. «Le CFCO est bloqué depuis plusieurs mois. Par la route, il nous est pas possible de faire convoier des quantités suffisantes pour assurer à la ville de Brazzaville l'autonomie nécessaire en produits pétroliers», a affirmé Firmin Ayessa.

Il a fait noter que pendant les temps de pénurie à Brazzaville, la ville de Pointe-Noire et tous les départements du sud-ouest connaissent une situation normale. Toutes ces difficultés et les dysfonctionnements liés à cette situation sont connus du Gouvernement, a-t-il assuré. «Il s'attelle à trouver des solutions durables et pérennes. Le Gouvernement est préoccupé par cette fâcheuse situation et s'en occupe réellement. Cette situation est en voie de

normalisation», a-t-il rassuré. Lui emboitant le pas, le ministre Pierre Oba, assurant l'intérim de son collègue des Hydrocarbures, est allé dans le même ordre d'idées que le vice-premier ministre, en évoquant des dysfonctionnements dans le système logistique. «Les escortes des camions citernes ont désormais lieu tous les 10 ou 14 jours après un assemblage de 100 camions citernes. Ce qui cause d'énormes retards se traduisant par l'assèchement continu des bacs au niveau du dépôt de Brazzaville», a informé le ministre Pierre Oba. Comme solution alternative, le ministère des Hydrocarbures a décidé les approvisionnements en carburant de Brazzaville via Kinshasa, en RDC, ce qui

ajoute aux coûts. Parmi les dispositions prises par le Gouvernement pour faire face à ces perturbations, il est prévu la construction d'une nouvelle raffinerie, en vue de répondre aux besoins du marché local, la construction d'un complexe pétrochimique d'une capacité de 1.200.000 tonnes par an et l'augmentation des capacités de sauvetage de la SCLOG, ainsi que la libéralisation totale par l'Etat des activités du secteur pétrolier en aval.

Le ministre a annoncé la réception le 21 février dernier, en provenance de Kinshasa, de 300m³ de GFA1 pour le compte de la SNPC, de 3100 m³ de super carburant pour le compte de l'AOGC distribution. «Un convoi de 42 camions citernes dont 7 de butane, 10 de super carburant, 17 de gas-oil et 1 de pétrole lampant au départ de Loutété a été réceptionné et la livraison dans les stations-services est également en cours. Une importante livraison est très prochainement prévue en provenance de Kinshasa, 5000 tonnes de super carburant pour le compte de X-Oil Congo et 600 tonnes de super carburant pour le compte de Puma Congo», a-t-il rassuré.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

près le Tribunal de grande instance de Pointe-Noire, il est reproché des malversations, un trafic d'influence, abus de pouvoir et manquement grave aux devoirs de son état, à

Radiation de sept magistrats de l'Ordre judiciaire congolais

Ce qui leur est reproché

Réuni en session ordinaire le 20 février dernier au Palais du peuple, sous la présidence de M. Denis Sassou-Nguesso, le Conseil supérieur de la magistrature a décidé la radiation de sept magistrats de l'Ordre judiciaire congolais pour fautes et manquements graves. Le Président de la République, en sa qualité de président du Conseil supérieur de la magistrature a donc, en date du 23 février 2018, signé un décret précisant les griefs à l'origine de cette exclusion.

Abus de pouvoir, tentative d'abandon de poste, violation grave de l'obligation de réserve attachée à ses fonctions et manquement grave aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge. Tels sont les griefs faits à l'ancien Premier président de la Cour d'Appel de Brazzaville, Mathurin Bayi, magistrat hors classe de 4e échelon.

Quant à Jean Aimé Obengui Ngoka, substitut général près la Cour d'Appel de Brazzaville, il a été exclu pour obstruction à l'exécution d'une décision de justice au mépris de la loi, pour avoir ordonné, contre paiement à son profit, de sommes d'argent, pour la mise en liberté de personnes en détention, et pour avoir confisqué les titres de voyage des intéressés, faits constitutifs des fautes profes-



Mathurin Bayi

sionnelles de manquement aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge. A Steave Arnaud Ngakosso, magistrat de 2e grade, 2e groupe, 1er échelon, substitut du Procureur de la République



Corneille Moukala-Moukoko

l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge. Magistrat hors classe de 4e échelon, précédemment Procureur général près la Cour d'Appel de Brazzaville, Cor-

(Suite en page 4)

Editorial

Les véreux et les autres

Or, donc, la Justice congolaise se savait minée par des maux aussi graves que la corruption, la concussion, les abus de pouvoir, les obstructions et les conduites indignes. Le Conseil supérieur de la Magistrature vient seulement maintenant de se signaler par des décisions généralement saluées par l'opinion qui, elle, savait depuis longtemps à quoi s'en tenir. Des têtes sont tombées, d'autres tomberont, dit-on. Que la justice sévise contre ceux des siens par qui le scandale arrive est salutaire. Qu'elle s'ébroue pour se débarrasser de ses brebis galeuses ne peut aller que dans le sens de l'assainissement. Car, qui dit la loi aux autres, doit commencer par la respecter. Mais il serait naïf de croire que la corruption qui sévit dans les prétoires se retrouve confrontée à un cercle de vertu au-dehors. Le quotidien du Congolais, on le sait, est fait de petits ou grands compromis avec la règle et l'éthique. Il n'est pas jusqu'à nos corbillards qui ne réclament - leurs conducteurs - le petit quelque chose non-officiel mais parfaitement intégré dans les mœurs, et qui fait arriver plus vite et en plus grande sûreté au cimetière. La santé, la police, l'école, les transports, la mairie et les différents services administratifs ont aussi leurs rouages graissés par la patte de qui sait y faire. C'est-à-dire de nous tous. C'est pourquoi un magistrat qui dira correctement le droit mais qui est servi par une administration véreuse, rouage vertueux dans une machine grippée, sera vu comme un simple empêchement de tourner en rond. Le problème est donc d'ensemble. La Justice a besoin de s'appuyer sur l'éthique et la vertu, et ne pas se faire puissante pour n'écraser que les seuls faibles de toujours. Dans l'opinion, les radiations des sept premiers magistrats véreux appelle des mesures de courage contre ceux qui sont passés entre les goûtes. C'est le président de la République qui a sonné la fin de la récréation. Une manière de dire que s'il n'avait pas parlé, nous aurions toujours parmi nous sept faux juges pour nous servir. Mais, ceux qui restent donnent-ils la garantie d'honnêteté et d'intégrité requise? Si la réponse est «oui», alors nous pouvons dormir tranquilles. Sinon, tout sera strictement comme avant.

Albert S. MIANZOUKOUTA

FIEMART 2018

FORMATION D'INSERTION A L'EMPLOI AUX METIERS DE L'ARTISANAT
INSCRIPTION DU 15 AU 30 MARS 2018
LIEU: MAIRIE DE BACONGO

FORMATIONS GRATUITES DES JEUNES FILLES MERES CELIBATAIRES AGEES DE 18 A 30 ANS
500 PLACES D'EMPLOIS

10 ATELIERS DE FORMATION

1-Aviculture	6-Menuiserie/Usinage
2-Carosserie	7-Peinture/Batiment
3-Horticulture	8-Revêtement/Chaussée
4-Hygiène 3D	9-Tapisserie /Garnissage
5-Masso-Kinésithérapie	10-Tissage/Vannerie

Organisation: APFFDAC & MAIRIE DE BACONGO

Coopération militaire entre le Congo et les Etats-Unis

Des officiers américains à Brazzaville

Une délégation de 15 officiers-général et de trois conseillers américains, conduite par le général John Paxtone, était en visite officielle à Brazzaville, du 20 au 22 février 2018. Il a été question, avec les autorités militaires congolaises, d'améliorer la coopération militaire entre les deux Etats. Le mercredi 21 février, cette mission a été reçue par le ministre de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, au siège du ministère. Puis s'en est suivie la visite des structures sous tutelle: l'Académie militaire Marien Ngouabi et l'Ecole de génie travaux.

Les entretiens entre le ministre de la Défense nationale et les généraux de l'armée américaine ont essentiellement porté sur l'amélioration de la coopération militaire et la sécurité maritime, les questions d'entraînement et de formation des stagiaires entre les deux pays. Les deux parties ont également parlé du «Program Capston». Un Programme de formation des officiers-général assurée par l'Université nationale de défense des Etats-Unis. Créé par le Congrès américain, il permet de s'assurer que les généraux sont bien conscients de leurs responsabilités, avant de prendre leurs fonctions, mais surtout des enjeux dans les régions où ils pourront être

envoyés à travailler. Une fois formés, ces officiers-général viendront dans des pays partenaires comme le Congo, afin de transmettre les connaissances acquises aux officiers et soldats. Les quinze généraux et trois conseillers américains, les membres du commandement et d'autres officiers congolais se sont ensuite rendus au Centre de conférence internationale de Kintélé où ils ont visité l'exposition de l'artiste-peintre Marcel Gotène. Autre site visité, l'académie militaire Marien Ngouabi, fruit de la coopération Sino-congolaise. A ce niveau, le colonel Jean Libali, commandant de cette école, qui a pour mission la formation des officiers a fait



Les parties congolaises et américaines posant pour la postérité

la présentation de sa structure depuis sa création en 1986. Dans cet élan, le colonel Patrick Immath Mouyoki, directeur général de l'Ecole à vocation régionale de génie travaux, fruit de la coopération franco-congolaise, a également fait autant. Ces deux présentations ont donné lieu à des préoccupations du côté des officiers-général américains, notamment sur la durée de formation des officiers. A l'issue de cette visite, le général John Paxtone a laissé entendre qu'il n'existe pas une

bonne armée sans une bonne formation. «Il faut prendre de bonnes personnes et les former de la bonne manière pour avoir un bon résultat. Aussi, l'armée américaine est toujours à la recherche des opportunités d'échanges pour former des officiers et sous-officiers». Le point de chute de cette visite a été La Case De Gaulle, située à Bacongo, le deuxième arrondissement de la ville-capitale.

Alain-Patrick MASSAMBA

Sibiti (Département de la Lékoumou)

Pour le préfet, l'administration doit fonctionner, malgré les pénuries

Le 21 février 2018, à Sibiti, dans le style qui lui est familier, de pédagogue doublé de la responsabilité d'homme d'Etat, le Préfet du département de la Lékoumou, Jean-Michel Shanga, s'est adressé à la crème intellectuelle, composée des Directeurs et chefs des services départementaux. En vue d'échanger sur la substance du message du chef de l'Etat sur l'état de la nation devant le Parlement réuni en congrès du 30 décembre 2017.

Pour annoncer le caractère d'échange et de dialogue de la rencontre, le préfet a rappelé que sa position de président de séance tient à ses prérogatives légales de représentant du Gouvernement de la République, mais ne s'adresse pas aux cadres comme un enseignant de l'amphithéâtre face aux étudiants. «Cette occasion est un moment d'échange, de dialogue et de réflexion sur les orientations et les questions soulevées par le chef de l'Etat, lors de son discours du 30 décembre dernier», a-t-il souligné.

Le Préfet a ouvert cet échange par l'adage du chef du village célibataire qui déserte régulièrement son village. Parce que n'ayant rien à offrir aux éventuels visiteurs pour illustrer l'attitude de certains directeurs et chefs des services qui s'absentent de leurs postes de travail, parfois sans autorisation d'absence ou pour un séjour prolongé. Le Préfet a rappelé que le Congo n'est pas en cessation de paiement, même si l'on sait que les crédits de fonctionnement des services ne sont disponibles pour permettre aux animateurs de réaliser les activités prévues dans le cadre de leurs attributions. «Cela ne peut justifier l'absentéisme, la désertion, ni la démission de certains cadres», a martelé Jean-Michel Shanga. Et d'ajouter: «Le chef de l'Etat, dans son message, demande à chacun de nous de bannir les antivaleurs caractérisés par les attitudes ainsi décrites et nous invite à la solidarité nationale, à la cohésion, à la collaboration, au dialogue, pour nous serrer les coudes et faire face à la crise actuelle qui n'est pas une fatalité».

Le Préfet invite les cadres du Département à communiquer, échanger et analyser sur la situation actuelle. «Cette attitude permet de résister à la crise et peut permettre de mieux participer à la construction de notre Département. Car la participation du cadre à l'édification nationale, c'est la présence à son poste et l'imagination dans le travail à réaliser. Le Préfet avertit que l'absentéisme, les conflits entre cadres en service dans le Département et l'absence de concertation entre différents services ne règlent pas la solidarité de l'action attendue de tous. Il s'agit, dorénavant, pour les cadres, de multiplier les initiatives, maintenir les contacts et garder le fil conducteur, afin de contribuer efficacement au développement de notre Département. Par cette cohésion, nous pouvons garantir la paix, la libre circulation des personnes et des biens, la franche collaboration entre les structures et la synergie pour des actions concertées», a affirmé le Préfet de la Lékoumou.

Au sujet des initiatives, le Préfet a annoncé qu'il mettra en service les bâtiments de l'hôpital de base construits et qui sont restés inutilisés. Ce, en vue de soulager les usagers de cette structure sanitaire soumis à des conditions d'accueil et d'hébergement moyenâgeuses. Au sujet du débat récurrent sur la cherté de la vie et le prix du transport onéreux sur les axes routiers du Département, le Préfet a dit de ne pas fermer les oreilles et ignorer les appels répétés des populations. Ainsi, instruction a été donnée aux services concernés de réfléchir et proposer des pistes de solution, en collaboration avec les syndicats de ces secteurs d'activités.

Enfin, le préfet a clos son adresse en invitant les cadres à la réflexion permanente, mais surtout à communiquer, échanger et faire preuve d'initiative pour «justifier notre statut de cadres de la nation en mission d'Etat».



Jean-Michel Shanga

Prise en charge

Partenariats à Brazzaville pour autonomiser les filles vulnérables

L'ONG Actions de solidarité internationale (ASI) a signé vendredi 23 février 2018 un accord de partenariat avec sept Centres de santé intégrés (CSI) de Brazzaville, dans le cadre du projet «Renforcement de l'accès à des services de santé de qualité pour les filles en situation de vulnérabilité à Brazzaville et à Pointe-Noire». Ce projet, financé par Initiative 5%, est mis en œuvre par ASI et l'Association congolaise pour le bien-être familial (ACBEF). Il a pour buts d'aider les filles-mères à apprendre un métier pour être autonomes et de sensibiliser les jeunes filles sur le Vih.

Le projet vise trois objectifs spécifiques qui sont: renforcer les capacités de 60 acteurs locaux en matière de communication pour le changement de comportement et la prévention sur les principales pathologies auxquelles sont exposées les jeunes filles mineures et majeures exposées; fournir des soins de santé de qualité en rue et dans les 14 CSI et enfin, renforcer les compétences de 270 professionnels de santé des 18 structures de santé impliquées dans le projet en matière d'accueil et des droits des patients. Toutefois, les coûts des prises en charge seront négociés avec les CSI des principales aires de santé du projet. A Brazzaville, sept CSI sont retenus pour faciliter l'accompagnement: il s'agit des CSI de Ngassa-Mayoma, Diata, Plateau des 15 ans, fleuve Congo, Moutabala, Fulbert Youlou et Poto-Poto Djoué. La première réponse essentielle est de créer une relation de confiance qui permettra à la fille exposée d'avoir suffisamment de confiance en elle-même pour se rendre dans une structure

de santé. Hélène Degui, conseillère régionale en santé mondiale, a précisé: «La France intervient dans le programme d'appui aux plaidoyers, à la prévention contre les maladies infectieuses, en particulier le Sida, le Paludisme et la Tuberculose en investissant dans un outil qui s'appelle le Fonds mondial de lutte contre le Sida et la Tuberculose. Le Congo est bénéficiaire de ce financement pour appuyer l'accès des soins de qualité aux population affectées et infectées par le Vih.» Pour le Congo, le Fonds mondial intervient essentiellement pour renforcer la prise en charge des personnes vivant avec le Vih, en appuyant des associations qui les accompagnent directement dans les aspects de prévention, d'accompagnement et d'aide de façon générale. «Nous avons des filles que nous suivons et qui n'ont pas d'argent pour se faire traiter, et ont des difficultés. Les Accords qu'on a signés avec les CSI vont leur permettre d'aller se faire traiter à coût réduit. Si la consultation pour des personnes normales est de 1.000 F; pour



Photo de famille

nos bénéficiaires, elle est de 500 F», a déclaré M. Marien Lazare Okiene, représentant d'ASI-Brazzaville. Une fiche de référence sera élaborée pour l'identification de la personne référée d'une

part, et pour la collecte des données, d'autre part.

Chancelle NGOLO & Deo-Gratias Madocie MONGO (Stagiaires)

(Suite de la page 3)

neille Moukala Moukoko est radié pour violation grave de l'obligation de réserve attachée à ses fonctions, manquement aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge. Tandis qu'Alphonse Soumbou, magistrat de 3e grade, 1er échelon, précédemment substitut général près la Cour d'Appel de Brazzaville, l'est pour abus de pouvoirs, abandon de poste, manquement aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge. A Amour Régis Tchicaya Mokango, magistrat de 2e grade, 2e groupe, 1er échelon, substitut du Procureur de la République près le tribunal de grande instance de

Pointe-Noire, il lui est reproché: obstruction à l'exécution d'un mandat de justice, abus de pouvoirs, extorsion de fonds, manquement grave aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge. Enfin, Aser Milandou, magistrat de 1er grade, 2e groupe, 4e échelon, Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Sibiti, a été radié pour arrestation arbitraire, traitements inhumains et dégradants, abus de pouvoirs, manquement grave aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge.

Véran Carrhol YANGA

Félix BOUKA (Sibiti)

Ressources génétiques

Assurer un partage juste et équitable des avantages

La direction générale du Développement durable a organisé, avec l'appui technique et financier du secrétariat de la Commission des forêts du bassin du Congo (COMIFAC) et de la coopération technique allemande à travers le Giz, un atelier sur l'opérationnalisation de la plateforme des acteurs de la recherche scientifique et technique relatif au protocole de Nagoya. C'était du 21 au 22 février 2018 à la Grande bibliothèque de l'Université Marien Nguabi à Brazzaville.

Les travaux ont porté sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Les travaux de cet atelier ont été présidés par Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'environnement, en présence de M. Etienne Yoyo, directeur général de l'Economie forestière et coordonnateur national de la COMIFAC. Environ 62 participants, notamment les acteurs de la recherche scientifique et technique, les représentants des ministères de l'Environnement, de la recherche scientifique, de l'économie forestière, de l'agriculture et de l'élevage ainsi que les représentants de l'antenne nationale de la propriété intellectuelle, des populations autochtones et locales et des tradi-praticiens, sont concernés par les résultats de cet atelier. Le protocole de Nagoya, au Japon, a été adopté en 2010 lors de la 10ème

conférence des parties à cette convention. Le Congo l'a adopté le 14 mai 2015. Mme Arlette Soudan-Nonault pense que ces artisans sont les premiers acteurs dans l'utilisation des ressources génétiques, en vue de développer les chaînes de valeur devant procurer des avantages aux populations et renforcer leurs capacités. «Vous êtes également des acteurs par qui tout peut passer pour le meilleur, mais aussi pour le pire, en négociant par exemple des contrats de recherche, sans tenir compte de la réglementation en vigueur au niveau national ou en transférant les résultats de vos travaux de recherche sans autorisation de l'autorité compétente», a dit la ministre. «Nos ressources biologiques et notamment génétiques sont souvent exportées sans que personne ne soit inquiété, parce qu'aucune disposition particulière n'a été prise aux frontières», a-t-elle déploré.



Mme Arlette Soudan-Nonault ouvrant les travaux de l'atelier

En son article 17, le protocole de Nagoya dispose que chaque partie prend des mesures pour surveiller l'utilisation des ressources génétiques et augmenter la transparence concernant cette utilisation. Ces mesures comprennent, entre autres, la désignation d'un ou plusieurs points de contrôle. «C'est pourquoi, avec l'appui de nos partenaires et votre collaboration, je juge nécessaire de sensibiliser les agents des différents services qui exercent leurs activités aux frontières, notamment les services de police, des douanes, des eaux et forêts, de l'immigration et émigration, etc... en vue de leur donner les outils nécessaires pour apprécier les mouvements de nos ressources biologiques et génétiques à leur niveau», a indiqué la ministre du tourisme.

De même, en concertation avec ses collègues du Gouvernement, elle a préconisé la mise en place d'un cadre de réflexion pour la désignation d'une autorité compétente. «Cette autorité aura toutes les compétences pour autoriser l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles, afin d'assurer le partage juste et équitables des avantages découlant de leur utilisation... la mise en place des chaînes de valeurs contribuera à la diversification de l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté, car les populations sont directement concernées par le partage des avantages découlant des ressources génétiques».

Cyr Armel YABBAT-NGO

Axel-Ariel Dinghat Mouénokanga, chef de service Inspection technique à la direction générale de la CNSS.

«Investir dans la prévention pour améliorer la santé et le bien-être des salariés»

Diplômé d'études supérieures techniques de l'institut d'Hygiène Industrielle et de l'environnement du conservatoire national des Arts et Métiers de Paris, Axel-Ariel Dinghat Mopuénokanga, est chef de service inspection technique à la Direction générale de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Dans une interview exclusive accordée à La Semaine Africaine, il parle de l'importance de la prévention des risques professionnels et de l'assurance maladie.

*Monsieur le chef de service, qu'entendez-vous par la prévention des risques professionnels?

**Je dois tout d'abord vous remercier de m'avoir offert cette opportunité de m'exprimer dans les colonnes de votre journal. La prévention des risques professionnels est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail. Elle s'inscrit dans une logique de responsabilité des entreprises et vise à anticiper, à limiter des conséquences humaines et économiques des accidents du travail et maladie professionnelle. Elle se traduit également par des enjeux, les engagements et une volonté de politique au sein de l'entreprise.

*La prévention des risques professionnels est-elle un obstacle à l'efficacité économique?

**Loin s'en faut !. Plusieurs études montrent au contraire que l'amélioration des conditions de travail permet souvent d'accroître la compétitivité des entreprises.

*Pourquoi beaucoup d'entreprises refusent-elles d'investir dans la prévention. Est-ce que chaque entreprise peut tirer avantage de son investissement dans la sécurité et la

santé au travail ? Peut-on quantifier cette performance?

**De simples initiatives peuvent améliorer la compétitivité, la rentabilité et la motivation des salariés. Un point de vue partagé par Christian Trontin, économiste à l'INRS, selon lequel «Il faut déconstruire l'image d'une prévention perçue comme étant seulement un coût, pour l'intégrer dans la logique du décideur et en faire un critère de performance économique». Mais à ce jour, force est de constater que l'évaluation économique des politiques de prévention reste quasiment peu fréquente voire inexistante. Elle se heurte, en effet, à plusieurs difficultés. Il est notamment compliqué de mesurer les effets d'une action dans une unité monétaire.

*Les études visant à calculer le rapport coût-bénéfice de la prévention reposent-elles essentiellement sur les conséquences financières évitées du fait de la non-survenue d'accidents ou de maladies professionnelles?

**L'une des plus récentes a été menée en 2011 par l'association Internationale de la sécurité sociale (AISS) auprès de 300 sociétés dans quinze pays. Elle conclut que les investissements visant à améliorer les conditions de travail procurent des avantages directs en termes de



Axel-Ariel Dinghat Mouénokanga

microéconomiques avec rendement de 2,2. Autrement dit, les entreprises peuvent espérer un retour potentiel de 2, 20 euros. Pour chaque euro investi par année et par salarié. Ces résultats vont dans le sens d'un autre rapport canadien publié en 2007 et recensant 67 études internationales. La grande majorité de celles-ci confirme l'intérêt économique de la prévention dans les secteurs administratifs, les services supports, la santé et les transports et plus encore dans les secteurs du bâtiment et de l'entreposage par exemple: En France, une évaluation conduite au groupe hospitalier Paris Saint-Joseph, montre concrètement l'avantage économique d'investir dans la prévention. En s'équipant de quatre outils d'aide motorisée au déplacement des patients, la direction du groupe hospitalier a supprimé l'exposition au risque lié à la manutention des lits chez les brancardiers, du bloc opératoire. Aucun accident n'a été constaté depuis l'introduction de ces outils en 2011. Contre une moyenne de 89 journées perdues à la suite d'accidents du

travail pour les brancardiers les années précédentes. Cela a permis d'économiser environ 30.000 euros la première année.

*Doit-on aller plus loin que la réglementation?

**La rentabilité financière des actions de préventions n'est cependant pas systématique, comme le suggère l'étude canadienne. D'une action à l'autre, des différences peuvent apparaître. Ainsi, une évaluation réalisée au groupe hospitalier Charles-FIX- Jean, Rostant à IVRY- sur Seine, en région parisienne a montré que les bénéfices obtenus grâce à l'achat de lève-malades et à la formation du personnel n'avaient compensé que 80% de l'investissement initial. Cela s'explique par l'existence d'un risque faible au départ. En outre la prévention suit la loi des rendements décroissants : Elle est d'autant plus rentable que l'entreprise a peu investi dans ce champ.

En revanche, les contraintes méthodologiques qui conduisent à ne retenir que le coût évité de l'accident ou de la maladie mineurent les bénéfices réels, qui trouvent leur origine dans le milieu professionnel ne sont pas référencées dans les accidents du travail et maladies professionnelles comme celles associées au stress, expliquait Marc Lassagne, maître de conférences aux Arts et Métiers de Paris Tech. Dans tous les cas, l'attrait économique ne doit pas être une fin en soi, rappelle Christian Troutin. Mais cela peut convaincre les entreprises d'aller plus loin que la réglementation ; car d'autres progrès essentiels, comme l'amélioration de la santé et le bien-être des salariés...

Propos recueillis par Pascal-Azad DOKO

Coup d'oeil en biais

Des jeunes bandits sèment la terreur à Kinsoundi et tue un étudiant

Un groupe de bandits armés, les "Arabes", a surgi jeudi 22 février à Kinsoundi-Barrage, un quartier de l'arrondissement 1 Makélékélé, à Brazzaville. Ils ont semé la désolation à une veillée funèbre en détroissant les personnes se trouvant dans leur périmètre. Un agent de la Force publique a alors tiré des coups de feu en l'air pour les disperser. Les délinquants ont battu retraite dans une rue voisine, où un des leurs a frappé à l'aide d'une machette un étudiant assis à sa cabine d'appel. Conduit dans un centre de santé, il y a trouvé la mort le lendemain.

Aux Impôts, les syndicats ont appelé les agents de débrayer

Parce qu'ils estiment que leur tutelle refuse de dialoguer avec eux, les responsables de la coordination des syndicats de la direction générale des impôts et des domaines ont lancé la semaine dernière un préavis de grève. Les agents y évoluant devaient donc débrayer depuis le 21 février jusqu'au 1er mars. Ils réclament le paiement des primes d'incitation (9 mois) et de rendement des années 2013, 2014 et 2015. Ils déplorent aussi la création d'un syndicat parallèle visant à affaiblir les efforts de leurs syndicats.

Vol spectaculaire d'un câble électrique à Moukoundzi-Ngouaka (Brazzaville)

Une bande de voleurs de câbles électriques du réseau aérien de la Société nationale d'électricité (SNE) écume l'arrondissement 1 Makélékélé, à Brazzaville. La semaine passée, des centaines de mètres de câble ont été ainsi dérobés notamment dans la rue Théophile Mbemba au quartier Moukoundzi-Ngouaka qui a été plongée dans l'obscurité. Les malfrats auraient même fait crépiter des armes de guerre après s'être offert leur acte d'incivisme, avant de disparaître ensuite dans la nature avec leur butin. Alertée, une patrouille de la police est arrivée sur le lieu, mais trop tard. Les malfrats ont opéré à bord d'un véhicule pick-up BJ de couleur blanche et sans immatriculation.

A Mayanga, un nouveau-né jeté dans la nature est retrouvé vivant

La semaine passée, une maman s'est débarrassée de son nouveau-né, en l'abandonnant au 16 de la rue Pierre Bouka, à Mayanga, un quartier de Madibou, le huitième arrondissement de Brazzaville. Le bébé a été sauvé de justesse par des passants qui l'ont découvert à l'air libre, et vite conduit dans un centre sanitaire. Il se porte bien. Mais qui est sa mère? On ne le saura peut-être jamais.

STPU: le torchon brûle entre les travailleurs et l'administration de tutelle

Pour les travailleurs de la Société de transport public urbain (STPU), le ciel s'obscurcit depuis l'arrêt brutal des activités imposé par leur administration en janvier de cette année. Ils accusent leur ministère de tutelle de ne pas tenir compte de leurs suggestions contenues dans un plan dit de redressement mais de chercher plutôt à créer une nouvelle société et licencier certains travailleurs dans le cadre d'un plan de relance, en prétextant qu'ils avaient été recrutés sur la base de faux documents. Le bureau du syndicat s'insurge contre ce plan qui, selon lui, ne cadre pas avec la loi du travail n° 456175 du 15 mars 1975. Les travailleurs ont manifesté leur colère en s'amusant le 22 février au siège de l'entreprise.

Un homme meurt par noyade à Pounga

La pluie qui est tombée dans le Mayombe lundi 19 février 2018 a eu son lot de malheurs à Pounga, une localité du district de Mvouti. Plus de cinquante maisons en terre battue se sont écroulées, laissant ainsi des familles entières sans abri. Une centaine de moutons et cabris ont perdu la vie. Plus grave encore, la mort par noyade d'un homme imprudent, la trentaine révolue. Revenant des champs et voulant traverser la rivière Loukoula en furie, il a été emporté par les eaux. Son corps retenu par un bambou a été retrouvé derrière la gare de Mvouti.

Un jeune homme se suicide à Makazou (Mfilou-Ngamaba)

Les habitants de ce quartier de Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville ne comprennent pas ce qui s'est passé. Un jeune homme de 34 ans a été découvert suspendu à une corde à son domicile sis rue Moulouki. Le corps a été déposé à la morgue de Makélékélé. Les interrogations demeurent, et les commentaires aussi vont bon train. Il était constamment malade et avait semble-t-il des soucis de famille.

Pour une analyse sereine: La Semaine Africaine

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Projet «Eau pour tous»

Le rêve brisé des Congolais!

Alors que le taux d'accès à l'eau reste très faible en milieu rural, le président de la République avait lancé, le 3 août 2013, un vaste projet hydraulique dénommé «Eau pour tous», dans le village Kingoma, situé à 7 kilomètres de Madingou, au sud-ouest du pays. Confié à la société brésilienne Asperbras, ce projet était entièrement supporté par le budget de l'Etat à hauteur de 193 milliards de F.Cfa.

Au Congo, 50% de la population urbaine a théoriquement accès à l'eau potable. Mais cette eau ne coule pas tous les jours des robinets, loin s'en faut. La pénurie d'eau à Brazzaville et à Pointe-Noire, les deux principales villes du pays où vit la moitié de la population congolaise, est une réalité incontournable. Et dans les zones rurales, à peine 10% des habitants ont ac-



Les populations se ravitaillent en eau potable

cès à un réseau d'eau potable.

L'eau fournie ne va pas toute jusqu'aux robinets à cause de la vétusté des canalisations qui datent dans la plupart des cas d'avant l'indépendance de 1960. Des fuites d'eau sont enregistrées partout dans la ville. La SNDE, l'opérateur public de distribution d'eau, note des pertes de l'ordre de 50% dans son réseau. En 2012, la SNDE a produit 171 726m3/jour à Brazzaville, la même année il a manqué 120 000m3/jour aux habitants.

Pointe-Noire, la capitale économique au Sud du pays n'est pas mieux lotie. Face à la pénurie croissante et profitant des opportunités offertes par le Code de l'eau d'avril 2003 qui libéralise le secteur, des privés utilisent des camions-citernes d'une capacité de 25 ou 50 m3 pour livrer de l'eau aux citoyens qui ont les moyens de la payer. Les autres se tournent vers des particuliers qui ont créé des points d'eau à leur domicile et vendent le précieux liquide aux populations toujours plus nombreuses dans le besoin.

Dans le reste du pays, les forages paraissent constituer l'une des solutions prioritaires mises en œuvre. Début août 2013, le président Denis Sassou-Nguesso lançait à Kingoma, village situé à 7 kilomètres de Madingou, dans le département de la Bouenza, le projet «Eau pour tous» qui devrait permettre la construction 4 000 forages dans plus de 2 000 villages équitables répartis sur l'ensemble du territoire congolais. «Nos projets consistent à créer un forage par village à partir de 100 à 350 habitants. A partir de 350 jusqu'à 600 ou 700 habitants on a deux forages. Et au-delà, jusqu'aux villages les plus grands, nous avons trois ou quatre forages», détaillait alors Alphonse Gantsié, chef de service des ouvrages de production d'eau à la délégation générale aux grands travaux.

Ce projet «Eau pour tous» visait à améliorer les taux d'accès à des ressources saines qui sont jusque-là de 10% en milieu rural et 50% en zone urbaine. Pour le ministre de l'énergie et de l'hydraulique de l'époque Henri Ossebi, il devait permettre l'accès à l'eau potable dans les milieux ruraux. «La République du Congo atteindra des taux incomparables en matière d'accès à l'eau potable en Afrique, soit un taux de couverture qui dépassera les 60 à 70%. Ainsi, avec une bonne synergie gouvernementale, une bonne participation et une bonne politique d'accompagnement du projet, nous pouvons accomplir tous les efforts structurants pour hisser le Congo sur le palier critique d'un pays qui aspire à l'émergence», avait-il déclaré.

Le projet «Eau pour tous» prévoyait la construction d'un forage pour les villages de moins de 300 habitants, un à deux forages pour les villages de 300 à 1 000 habitants, deux à trois forages pour les villages de 1 000 à 3 000 habitants. Chaque point d'eau était constitué, entre autres, d'un kit solaire pour l'alimentation électrique de la pompe, de trois bacs de stockage d'une capacité de 3 000 litres chacun et d'un système d'assainissement.

Décoré de triples châteaux d'eau tricolores sur toutes les routes du Congo, le programme d'équipement «Eau pour tous» dont le choix des forages se justifiait par les difficultés rencontrées dans le traitement de l'eau de surface qui nécessite l'apport de produits chimiques n'est plus que l'ombre de lui-même.

Dans la plupart des villages, les équipements ne sont restés que de simples monuments. Des kits solaires volés à certains villages, des robinets dans d'autres. Des bacs de stockage parfois percés sous l'effet du soleil présentent une triste réalité. Ces forages sont désormais abandonnés et nombreux ne fonctionnent plus. Le Gouvernement qui n'avait pas prévu une politique de suivi du projet dans la formation, l'entretien et le renouvellement des équipements semble pris de court. Dans l'entre temps, les populations des villages concernés sont revenues au galop. L'espoir d'accéder à l'eau potable s'est étioilé et les populations ne savent plus quoi faire. L'Etat a perdu beaucoup d'argent dans ce projet; les populations ont perdu leurs illusions. Dans les villages aujourd'hui, les citernes vert-jaune-rouge témoignent des ambitions passées et des limites de notre vision de développement.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

Coopération Congo-BAD

Vers plus d'implication pour doubler la production agricole

Une réunion de travail entre le ministre congolais du Plan Olga Ingrid Ebouka Babackas et une délégation de la Banque africaine de développement (BAD), conduite par Célestin Monga, vice-président, chef économiste de cette institution s'est tenue à Brazzaville, mardi 20 février dernier. Cette rencontre s'est penchée sur la visite de travail dans les jours prochains, sur invitation du président congolais Denis Sassou Nguesso, du président de la BAD Akin Adessina.

Entendre l'émissaire de cette institution, à travers ces multiples échanges Congo-BAD, les différentes parties, travaillent dans l'objectif de mutualiser les énergies pour voir le Congo s'épanouir plus que prévu. «...Le Congo a un potentiel illimité. Je parle là des ressources naturelles, de la qualité des hommes et des femmes de ce pays...du rôle que le Congo peut jouer non seulement dans la région Afrique centrale, mais aussi comme locomotive africaine. Donc, à travers ces différents échanges, nous travaillons à aider à ce que le Congo devienne le plus rapidement possible un

pays émergent», a fait savoir Célestin Monga, à l'issue de la réunion.

La BAD entend appuyer des projets d'investissement au Congo, principalement dans l'agriculture, dans le secteur du transport, notamment dans les infrastructures. Toujours avec le ministère du Plan, d'autres réflexions sont en cours. Réflexions sur les zones agro-industrielles par exemple. Il s'agit de voir sur «comment utiliser le vaste potentiel agricole de ce pays, pour essentiellement créer des zones de transformation», selon Ousmane Doré, président pour l'Afrique centrale de la BAD. Sachant



Célestin Monga (à d.) et Olga Ingrid Ebouka Babackas

que le Gouvernement du Congo travaille déjà à la transformation de quelques produits de base comme le manioc, la banane et le cacao.

Pour continuer à soutenir l'émergence du Congo, en 2018 la BAD s'emploiera à doubler la table du portefeuille. Il y aura, pour cela, un projet sur le développement des chaînes de valeur agricole, qui seront des plateformes

permettant de créer de l'emploi, essentiellement pour la jeunesse. L'approche de la BAD, concernant l'agriculture, ne relève pas des activités de subsistance, mais d'une agriculture de transformation, qui permettra d'absorber une bonne partie des chômeurs en République du Congo.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Coopération internationale

Le Congo incité à faire profiter ses producteurs agricoles au marché américain

Depuis quinze ans, le Congo fait partie intégrante de l'AGO, l'African Growth and Opportunity Act, l'AGO, le marché commun entre les Etats-Unis d'Amérique et les pays africains. Malheureusement, en 2017 après une évaluation sur les résultats de cette coopération commerciale, le constat fait est que le Congo ne tire presque pas profit de cette opportunité, à cause de la quasi-inexistence d'exportations congolaises vers le marché américain. Ce sujet a fait l'objet d'une causerie-débat à Brazzaville sur le thème: «Les chaînes de valeur agricole au Congo». C'était vendredi 16 février dernier à l'initiative de la chambre de commerce d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville, en partenariat avec l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Congo et la société Eco-oil Energie. Elle a eu pour objectif de sensibiliser les producteurs agricoles pour qu'ils participent au marché américain, et rendre plus actif le Congo.



Les participants à la causerie-débat

Les produits congolais sont quasiment absents sur le marché américain. Par le passé, seule la bière Ngok était exportée aux Etats-Unis où elle a eu une certaine cote, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

La rencontre a été animée par des conférenciers de poids et a connu la participation de nombreux producteurs agricoles. La stratégie actuelle de la chambre de commerce de Brazzaville est de stimuler les jeunes producteurs à formaliser leurs activités pour qu'ils puissent exploiter des produits agricoles transformés aux Etats-Unis.

Les filières agricoles congolaises se trouvent dans un paradoxe alors que le pays doté de terres fertiles abondantes et jouit d'un climat très favorable. Malheureusement, la valeur de la production agricole est inférieure à la valeur des importations alimentaires dans le pays. Ce secteur ne contribue que pour 4% au PIB. Les importations alimentaires ne permettent pas de garantir la sécurité alimentaire. Il faut donc inciter les producteurs à s'investir dans le secteur agricole, malgré de nombreux défis à relever.

Le Congo peut s'auto-fournir en produits agricoles et peut être le jardin de l'Afrique centrale en denrées alimentaires et réduire la pauvreté en créant des emplois. Il a été aussi proposé que la chambre de commerce de Brazzaville organise une foire agricole chaque année, vitrine des produits agricoles congolais.

Philippe BANZ

Téléphonie mobile

MTN Congo sommée de rétablir la connexion dans plusieurs localités

La société MTN Congo a décidé de déconnecter une trentaine de localités, du nord comme du sud du pays, parce que jugées non-rentables. Cette décision a provoqué la fureur de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE). Mardi 20 février, elle a convoqué les responsables de cet opérateur de téléphonie mobile, d'abord pour s'enquérir des raisons de cette interruption de réseau, ensuite pour la mettre en demeure de reconnecter ces localités.



Yves Castanou



Les responsables de MTN

Le directeur général de l'ARPCE, Yves Castanou, à l'issue de l'échange s'est montré rassurant: «Nous allons faire en sorte qu'il n'y ait pas de régions où les gens sont déconnectés au profit des autres. Si MTN est présent sur un site, et n'est pas sur un autre, on doit avoir au moins un autre opérateur présent. Airtel doit être présent là où MTN n'est pas, et vice-versa. Un travail de coordination, de répartition va se faire», a-t-il fait savoir.

La réinstallation du réseau dans ces zones déconnectées prendra un peu de temps, a précisé Yves Castanou.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE et Madocie Deo-Gratias MONGO (Stagiaire)

Question de réflexion

Qu'est-ce qui, de l'arrêt du Chemin de fer Congo Océan et de l'insécurité dans le Pool explique le plus les récurrentes pénuries de carburant à Brazzaville?

(A.NK-K. Brazzaville)

RD Congo

Le sang des chrétiens a encore coulé

Le Comité laïc de coordination (CLC), une organisation non-violente proche de l'Eglise catholique, a organisé dimanche 25 février 2018 une troisième marche pacifique, pour protester contre le maintien au pouvoir du président Joseph Kabila dont le mandat a expiré depuis le 31 décembre 2016. Ces marches visent à exiger le respect de l'accord de saint-Sylvestre qui prévoit des élections générales au plus tard le 23 décembre de cette année en RD Congo. Dans plusieurs grandes villes du pays, des tirs de gaz lacrymogènes et à balles réelles ont été observés.

D'après la Mission des Nations unies en RD Congo (MONUSCO), l'intervention policière d'une rare brutalité pour stopper la marche a fait au moins deux morts, 47 blessés et une centaine d'arrestations. Un bilan contesté par le porte-parole de la police qui, dans une allocution à la Radio télévision nationale congolaise (RTNC), a parlé de deux blessés graves parmi des manifestants qualifiés des délinquants, et des interpellations uniquement à Goma.

Comme le 31 décembre et le 21 janvier, les marches ont été rapidement dispersées à coup de gaz lacrymogènes et de tirs à balles réelles. Selon le mouvement citoyen la Lucha, des fidèles ont été tabassés



Des policiers à l'assaut

dans les paroisses à Kinshasa. Le père Tabu, curé de la paroisse Saint-Benoît de Lemba, a raconté dimanche comment la police est intervenue aux environs de 10h pour disperser les manifestants: «On est en face d'une barbarie qui n'a pas son nom. Des forces de l'ordre sont venues et ont commencé à tirer et, comme la fois dernière, à balles réelles. Nous attendions les amis de la paroisse Saint-Augustin et de la paroisse Saint-Laurent. Dès leur arrivée, la police a commencé à tirer des gaz lacrymogènes, cherchant à disperser les gens. Ils avaient barricadé la paroisse. Des paroissiens et tous les manifestants sont enfermés dans l'enceinte de la paroisse. Ils les empêchent de sortir». A l'intérieur du pays aussi, la répression s'est faite à coups de gaz lacrymogènes, tirs à balles

à la jambe et au niveau du cou. Une autre personne a été tabassée. La MONUSCO est venue, mais elle est arrivée trop tard. C'était déjà fini». A Lubumbashi, un camion remorque en provenance du poste-frontière de Kasumbale-sa, a été incendié avec toute sa cargaison à l'entrée de la ville. Peu avant, la police et l'armée avaient également dispersé des rassemblements de manifestants à la cathédrale Saint-Pierre et Paul et dans au moins quatre autres paroisses. Des maisons supposées appartenir aux policiers ont été incendiées à Mbandaka, après des tirs de



Des secouristes de la Croix rouge transportant un infortuné fauché par la police

réelles, coups de bâtons. A Kisangani, à la cathédrale Christ-Ro et à la commune de Mangobo, deux manifestants ont été grièvement blessés, selon des témoins. «La police a réagi vraiment brutalement. Il y a eu des coups de balles, des bombes lacrymogènes. Ils ont bloqué toutes les issues. Une personne a été blessée

sommation pour dissuader la population de manifester. A Goma, Bukavu et Kikwit, les marches ont été carrément étouffées. Malgré tout, le CLC soutenu par la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) n'entend pas baisser les bras.

Marcellin MOUZITA
MOUKOUMOU

Conférence sur le G5 Sahel à Bruxelles (Belgique)

Pour l'entrée rapide en action de la force conjointe

Chefs d'Etat et donateurs se sont réunis dans la capitale belge, Bruxelles, vendredi 23 février 2018. Objet de la rencontre: obtenir 50 millions d'euros de plus pour compléter les 250 millions d'euros déjà disponibles. C'est le montant destiné à financer l'opérationnalisation de la force conjointe antiterroriste du G5 Sahel, constitué de cinq pays de la région et regroupant le Mali, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Au terme de la réunion, les participants ont convenu de débloquer un financement de 410 millions d'euros dépassant largement les objectifs.

Selon les prévisions, chaque Etat de la région du G5 Sahel était censé mobiliser 10 millions d'euros comme apport propre, afin de parvenir à rassembler avec l'aide des partenaires les 300 millions d'euros recherchés. Mais, la rencontre de Bruxelles a permis de revoir à la hausse le montant initial qui a été finalement estimé à 410 millions d'euros, bien que les cinq pays bénéficiaires attendent encore plus. La rencontre a également porté sur plusieurs projets de développement, tel l'élevage, une activité abondamment pratiquée dans la région. L'enjeu est de parvenir à la création de l'Alliance du Sahel qui serait une des réponses aux problèmes à la fois du terrorisme



Les cinq chefs d'Etat du G5 Sahel

qui secoue la région et du chômage surtout des jeunes. Ce projet coûterait 8 milliards d'euros, montant devant être rassemblé jusqu'en 2022. L'opérationnalisation de la

force conjointe anti-djihadiste dans la région du G5 Sahel nécessite le déploiement de 5000 hommes, parmi les 12 mille soldats de la Mission des Nations unies au Mali (MINUSMA) déjà

à l'œuvre dans le nord du pays, notamment dans la ville de Gao. Les partenaires craignent que l'insécurité de plus en plus grandissante touche à terme d'autres pays du continent. La lutte contre le terrorisme à travers le monde est devenue l'affaire de tous, et aucun pays ne pourra certainement s'engager seul dans ce combat. Il ne s'agit de répéter le sort du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a été étouffé précocement faute de financement propre et qui avait fondé ses espoirs sur le soutien financier des partenaires extérieurs. Le G5 Sahel est dirigé par le président nigérien Mahamadou Issoufou.

Aristide Ghislain
NGOUMA

Présidentielle égyptienne
Pas de candidat de poids face à Al Sissi

L'élection présidentielle en Egypte aura lieu à la fin du mois prochain. L'annonce officielle a été faite lundi 19 février 2018 par le président de la Commission électorale nationale, Lasheen Ibrahim, au cours d'une conférence de presse. Il a précisé que l'élection se déroulera pendant trois jours, du 26 au 28 mars 2018. Les Egyptiens résidant à l'étranger voteront en avance les 16, 17 et 18 du même mois.

Pour Lasheen Ibrahim, toutes les dispositions sont prises pour que l'élection se tienne dans un contexte de démocratie et de transparence. Concernant le second tour du scrutin, il a expliqué qu'une date éventuelle sera établie. Le contexte n'est pas rassurant toutefois, vu qu'il n'y a pas de candidat de poids devant le président sortant Abdel Fattah al Sissi. Plusieurs prétendants ont en effet jeté l'éponge, dénonçant une élection

Abdel Fattah al Sissi
jouée d'avance.

Ermane Préférence TSASSA
(Stagiaire)

Journée internationale de la langue maternelle

L'UNESCO exhorte à l'accès aux connaissances dans sa langue

Proclamée par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) le 21 février 2000, la Journée internationale de la langue maternelle est célébrée chaque année afin de promouvoir la diversité linguistique et culturelle ainsi que le multilinguisme. Le thème de cette année: «Préservation de la diversité linguistique dans le monde et promotion du multilinguisme en vue de réaliser les objectifs de développement durable».



Valoriser et enseigner nos langues maternelles

Pour la 18^e édition, l'UNESCO a réitéré son engagement pour la diversité linguistique et invité les Etats membres à commémorer l'évènement dans autant de langues que possible. «C'est important de promouvoir cette diversité car nous existons à travers nos langues. C'est grâce à elles que nous pouvons nous exprimer, communiquer, participer à la vie sociale et publique, et transmettre d'une façon pérenne les savoirs, les connaissances et les cultures», a indiqué dans un communiqué l'agence onusienne. Pour favoriser le développement durable, les apprenants doivent avoir accès à l'éducation dans leur langue maternelle et dans d'autres langues. C'est grâce à la maîtrise de sa première langue ou langue maternelle que les compétences de base en lecture, écriture et calcul peuvent être acquises. Les langues locales, en particulier les langues des minorités et des peuples autochtones, transmettent la culture, les valeurs et le savoir traditionnel, jouant ainsi un rôle important dans la promotion d'avenirs durables. La date du 21 février a été choisie en hommage aux étudiants tués par la police à Dacca (aujourd'hui capitale du Bangladesh) alors qu'ils manifestaient pour que leur langue maternelle, le bengali, soit déclarée deuxième langue nationale du Pakistan de l'époque.

Ismaëlle Goveline AKIANA
(Stagiaire)

Devoir de mémoire

Clin d'œil sur la Conférence nationale du Bénin

Le Bénin a commémoré du lundi 19 au vendredi 23 février 2018, les 28 ans de la tenue de la Conférence nationale souveraine de 1990, qui avait permis au pays de connaître un tournant décisif et aussi d'écrire une nouvelle page de son histoire. Les assises s'étaient déroulées sous le règne de l'ancien président Mathieu Kérékou, décédé le 14 octobre 2015. De fait, il restera dans la mémoire de ses compatriotes comme le président putschiste qui a permis au Bénin de faire sa mue démocratique en acceptant le principe d'une conférence nationale.

Comme un peu partout en Afrique à la fin des années 90, le Bénin est en crise. Le régime marxiste-léniniste, officiellement instauré en 1974 par le général-président Mathieu Kérékou, est à bout de souffle. L'année 1989 est celle de toutes les grèves. Sous la houlette des syndicats, étudiants, enseignants et fonctionnaires sont dans la rue pour réclamer les cinq, voire six mois d'arriérés de bourses et de salaires dus par l'Etat béninois.

La crise qui précède les conférences nationales s'est produite à cause de la méfiance envers les institutions, et il était donc impératif de faire confiance aux nouvelles institutions, sinon elles ne fonctionneraient pas. Le but de ces conférences était de sortir du chaos et de fonder des gouvernements représentant la population entière.

Au Bénin, le nom de Mathieu Kérékou rime étrangement aussi bien avec dictature qu'avec démocratie. C'est de cette ambivalence que l'ancien président, décédé à 82 ans, tirait son surnom de «caméléon». Le trait le plus marquant de sa carrière politique est celui d'avoir été à la fois le numéro 1 d'une dictature militaire et d'un régime démocratique.

Azer ZATABULI

Message de Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, pour le Carême 2018

Le dialogue, voie créatrice et rédemptrice vers la réconciliation

«Dieu nous appelle à un Dialogue Créateur et Rédempteur» rappelle l'évêque de Gamboma. «En dépit des échecs que nous pouvons sans cesse rencontrer, le dialogue demeure la voie créatrice et rédemptrice, le chemin qui mène vers la réconciliation véritable. Nombreuses de nos communautés ecclésiales et familles sont devenues des foyers permanents de tensions et de querelles, de guerres et de violences, faute de dialogue et d'écoute.», réaffirme l'évêque Nous publions ci-dessous l'intégralité de ce message.

A la communauté chrétienne du diocèse de Gamboma, aux hommes et femmes de bonne volonté.

Mes frères et sœurs disciples du Christ, Miséricorde, amour, justice et paix dans le Christ !

Le carême est un véritable itinéraire de conversion qui conduit vers la rencontre joyeuse du Christ mort et ressuscité. Ces quarante jours de pèlerinage vers Pâques constituent un moment privilégié où chacun est invité à vivre intensément sa relation d'amour avec Dieu et son prochain, dans l'intimité de la prière, le jeûne et le partage: trois piliers pour une vie chrétienne authentique. La prière est le canal idéal pour garder toujours vive la flamme d'amour, rendre constante et intime l'amitié qui nous lie à notre Créateur et Rédempteur. En jeûnant, nous affirmons notre dépendance à Dieu dans l'usage des choses qu'il a faites et qu'il a mises à notre disposition. Et à travers l'aumône, nous témoignons notre disponibilité à partager avec les autres aussi bien notre avoir que notre être.

La providence divine nous fait grâce de commémorer, en cette période de carême, le tout premier quinquennat de notre diocèse de Gamboma, érigé le 22 février 2013 par Sa Sainteté le Pape Benoît XVI, suite au démembrement du diocèse d'Owando. Tout en rendant grâce à Dieu pour ces cinq années de cheminement, il sied de s'arrêter un instant pour faire une évaluation rétrospective, pour s'interroger sur l'impact de la semence de la Bonne Nouvelle dans nos milieux existentiels, dans la perspective de la mission fondamentale à nous confiée: l'évangélisation en profondeur de notre tissu culturel, qui doit s'articuler autour de trois axes majeurs à savoir: la catéchèse, la liturgie et la Caritas ainsi que cinq secteurs pastoraux prioritaires, entre autres: la famille, l'éducation, la santé, le développement agricole et la redynamisation des communautés chrétiennes de bases (CCB). Chrétien de Gamboma, qui est réellement Jésus-Christ pour toi? Est-il celui en qui tu as mis ta foi, ton espérance et ton amour? Est-il vraiment devenu le Seigneur de tes pensées, tes sentiments, ton agir au quotidien? Oui, nous devons travailler jour après jour de ma-



Mgr Urbain Ngassongo

nière à extirper de notre cœur, les tendances mauvaises qui peuvent éteindre la flamme de la charité, refroidir le zèle pour la vérité, la justice, la paix et la réconciliation, tel que le Pape François nous le fait prévenir dans son Message de carême 2018: «A cause de l'ampleur du mal, la charité de la plupart des hommes se refroidira (Mt 24, 12)». Pour mieux vivre ce temps de grâce, temps favorable de conversion, je voudrais partager avec vous quelques pistes de méditation sur le «dialogue» qui demeure un défi permanent pour la cohésion de notre vie sociale, familiale, professionnelle, ecclésiale et religieuse. L'initiative du dialogue vient de Dieu «L'origine transcendante du dialogue se trouve dans l'intention même de Dieu (...). L'histoire du salut raconte précisément ce dialogue long et divers qui part de Dieu et noue avec l'homme une conversation variée et étonnante».1 La révélation consiste dans l'initia-

tive de Dieu qui vient personnellement à la rencontre de l'homme pour ouvrir avec lui un dialogue salvifique: «Il a plu à Dieu, dans sa bonté et sa sagesse, de se révéler Lui-même et de faire connaître le mystère de sa volonté, par lequel les hommes ont accès auprès du Père par le Christ, Verbe fait chair, dans l'Esprit Saint, et sont rendus participants de la nature divine» (Ep 1, 9). Animé d'un amour miséricordieux, Dieu initie le dialogue avec l'humanité pour la sauver. Il prend à lui seule l'initiative de courir à la rencontre de l'homme égaré pour le couvrir de son amour et lui donner en plénitude le bonheur perdu. C'est justement à cette gratuité de l'amour miséricordieux que Moïse fait appel dans son intercession: «Souviens-toi de tes serviteurs, Abraham, Isaac et Israël, à qui tu as juré par toi-même» (Ex 32, 13). Le Dieu-Créateur se révèle ainsi comme le Dieu-Rédempteur, Dieu fidèle à Lui-même, fidèle à ses promesses, fidèle à son amour envers l'homme et envers le monde. En créant, il ne s'est pas tenu à distance, indifférent à l'égard de ce qu'il a créé et de l'être qu'il a créé. Il s'est révélé comme le Dieu du continuel «Avent!», le Dieu qui vient toujours à la rencontre de sa créature, malgré ses égarements, pour lui tendre sa main. Dans sa grande miséricorde, il s'est fait rencontre avec l'homme en opérant une fois pour toutes la réconciliation de l'humanité par son Fils Unique Jésus-Christ, qui a assumé la condition humaine, lui qui n'a jamais connu le péché, pour sauver le genre humain (2 Co 5, 19).

Jésus-Christ: Homme de la rencontre et du dialogue

Dans les évangiles, Jésus apparaît comme l'homme par excellence de la rencontre et du «dialogue rédempteur», où chaque interlocuteur se trouve valorisé, aimé, apprécié à sa juste valeur, transfiguré, prêt à renaître, à entrer dans une vie nouvelle. La plupart des gens que Jésus rencontre sur son chemin, ce sont des pécheurs, des malheureux, des excommuniés de la société, des indigents, des déçus, etc., et il suffit d'un sourire, d'un regard, d'une parole aimante pour restaurer en eux la vie, la confiance et l'estime de soi. C'est le cas pour cette jeune femme, surprise en flagrant délit d'adultère (Jean 8, 1-11). Cette femme enfrait ainsi l'un des commandements de la Torah (Nb 15, 30) et se trouve par conséquent, passible de lapidation. A Jésus de répondre si oui ou non, il fallait exécuter la sentence, étant donné l'évidence de la faute. Mais, Jésus se fait pour renvoyer chacun au plus intime de sa conscience: qui peut se permettre de juger? En réalité, lui Jésus, qui seul est sans péché, était en droit de jeter la première pierre. Pourtant, il ne le fait pas: au contraire, il dit à la femme désemparée: «Va, et désormais ne pèche plus». Quel merveilleux tableau de grâce et de miséricorde! Dans les récits de la rencontre de Jésus avec la samaritaine (Jean 4, 1-42), tout comme avec Zachée le publicain (Luc 19, 1-10), nous ne pouvons qu'admirer l'énergie de l'amitié et de la confiance que Jésus communique par son regard bienveillant. Le regard de Jésus, c'est un regard qui ne juge pas, n'enfoncé pas dans le désespoir, ne culpabilise pas, ne se nourrit pas de mépris, mais relève et fait exister. Ce regard va susciter en Zachée, la vie; en la femme de Samarie, la soif de conversion. Ainsi, dans chacune

de nos rencontres, Jésus nous apprend à ne jamais condamner, mais à regarder notre prochain avec un cœur miséricordieux et compatissant, plein d'estime et de bonté.

L'Eglise: une communauté dialogale

Le dialogue avec le Christ nous inspire un souffle nouveau pour entrer en dialogue avec nos frères et sœurs dans la miséricorde, la justice et la paix. Ce dialogue interne dans l'Eglise est condition sine qua non du dialogue externe, du dialogue de l'Eglise avec l'humanité: «En vertu de la mission qui est la sienne, d'éclairer l'univers entier par le message évangélique, et de réunir en un seul Esprit tous les hommes, à quelque nation, race ou culture qu'ils appartiennent, l'Eglise apparaît comme le signe de cette fraternité qui rend possible un dialogue loyal et le renforce. Cela exige en premier lieu, qu'au sein même de l'Eglise, nous fassions progresser l'estime, le respect et la concorde mutuels (...) en vue d'établir un dialogue sans cesse fécond entre tous ceux qui constituent l'unique peuple de Dieu».2 Aujourd'hui, la culture du dialogue est d'une importance beaucoup plus grande. Loin d'être un palliatif spirituel, le dialogue est une grâce qui sauve de l'engrenage de la haine. Du haut de la croix, le Christ a dialogué avec son Père, et avec l'humanité toute entière. Ce dialogue rédempteur a brisé les murs de la division, du mépris, de la rancœur, et fait germer dans nos cœurs l'amour, le pardon et la réconciliation.

En dépit des échecs que nous pouvons sans cesse rencontrer, le dialogue reste et demeure la voie créatrice et rédemptrice, le chemin qui mène vers la réconciliation véritable. Nombreuses de nos communautés ecclésiales et familles sont devenues des foyers permanents de tensions et de querelles, de guerres et de violences, faute de dialogue et d'écoute. Le dialogue permet d'apaiser les conflits pour rétablir la paix, l'harmonie, l'entente, l'amitié. Il est une arme puissante pour abattre les murs des incompréhensions, pour créer des ponts de communications, pour dépasser la solitude, le repli sur soi, l'égoïsme et l'autoritarisme. C'est justement «à travers le dialogue et l'écoute, affirme le Pape François, qu'un monde meilleur, comme lieu d'accueil et de respect, luttant contre les divisions et les conflits, est possible».

La communion entre les croyants et le dialogue œcuménique: «Qu'ils soient un...» (Jean 17, 21) La naissance sans cesse croissante des nouvelles religiosités aux croyances multiformes, aussi bien dans les grandes agglomérations que dans les villages les plus éloignés, lance à nouveau ce défi au dialogue que je considère comme la voie salutaire pour la consolidation de la paix et l'unité dans nos différents milieux existentiels. Nous sommes appelés à nouer avec nos frères et sœurs croyants d'autres confessions religieuses des rapports de fraternité et de communion dans une recherche commune de la vérité dans la justice, la paix et la réconciliation; en adoptant une saine attitude d'écoute, d'estime, de tolérance et de respect, surtout à l'égard de nos frères et sœurs de la religion traditionnelle africaine (RTA). Ce dialogue de salut doit être suscité par un amour fervent et désintéressé. Il doit être sans limites et sans calcul, toujours dans le res-

pect de l'autre dans sa différence. Car, il ne peut y avoir rencontre, coexistence, dialogue, amitié, que sur la base d'une différence reconnue et acceptée. Aimer l'autre dans sa différence ne peut qu'être la seule possibilité d'aimer. Il sied de «Reconnaître l'autre comme un autre, aimer l'autre tel qu'il est, et non pas comme un être à conquérir, consentir à ce qu'il soit différent, en face de moi, sans essayer d'empiéter sur la vérité de sa conscience et de sa recherche, sans faire jouer mes motifs de réserve avant ma conscience».3

C'est pourquoi, il est grand temps de promouvoir et d'encourager les diverses initiatives en faveur du dialogue avec les fidèles des communautés ecclésiales sœurs unies dans la foi en Dieu Un et Trine, et en l'Unique Sauveur Jésus-Christ: entre autres communautés, les protestants, les saluistes et les orthodoxes avec qui nous professons, au-delà des différences doctrinales, «un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu qui est Père de tous et qui est en tous» (Ep 4, 5).

Le Magistère, par la voix des Souverains pontifes, n'a cessé d'interpeller les Eglises particulières qui doivent considérer l'œcuménisme comme une véritable préoccupation pastorale et un défi pour les chrétiens appelés à vivre unis. Le Pape Benoît XVI affirmait à raison: «Un christianisme divisé demeure un scandale puisqu'il contredit de facto la volonté du Divin Maître (Cf. Jn 17, 21). Le dialogue œcuménique vise donc à orienter notre marche commune vers l'unité des chrétiens, en étant assidus à l'écoute de la Parole de Dieu, fidèles à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières (Cf. Ac 2, 42)».4 Nous sommes ainsi appelés à consacrer toutes nos énergies pour nous laisser façonner par cette prière de Jésus en la veille de sa passion: «...Qu'ils soient un...» (Jn 17, 21).

Le Conseil œcuménique des églises chrétiennes du Congo (COECC) travaille sans relâche de manière à ce que ce dialogue ne s'arrête pas aux mots, mais se rende manifeste sur les chemins de vie à travers des initiatives communes (les rencontres de prières, de partages et d'échanges), sur divers secteurs: éducation, santé, sport, culture, politique. Assurons-en le relai dans nos paroisses, nos quartiers et nos familles, tout en sachant qu'il n'y a pas véritablement dialogue sans conversion intérieure. Car, «C'est du renouveau de l'esprit, du renoncement à soi-même et d'une libre effusion de charité que naissent et mûrissent les désirs de l'unité».5

En ce temps fort de carême où l'Eglise nous convie à la pénitence intérieure en priant, jeûnant et partageant, j'implore donc pour chacun de vous la grâce de l'humilité dans le service, la douceur, l'ouverture à l'autre, la générosité à l'égard de tous afin de repousser l'orgueil, la violence, le repli identitaire et l'égoïsme qui nous rend distants les uns des autres. Tout au long de ce cheminement dans le désert, demandons à la Sainte Vierge Marie, Notre-Dame de la Divine Miséricorde, de nous accompagner dans cet effort du dialogue créateur et rédempteur.

Fructueux temps de carême et d'ascension vers Pâques!

Gamboma, le 14 février 2018

Mgr Urbain NGASSONGO
Evêque de Gamboma

Notes:

- 1 Pape Paul VI, Encyclique Ecclesiam Suam, n°72
- 2 Vatican II, Constitution pastorale Gaudium et Spes, N°92
- 3 Yves CONGAR, chrétiens en dialogue, Cerf, Paris, 1964, page 2
- 4 Pape Benoît XVI, Exhortation Apostolique Post-synodale Africae Munus, n°89.
- 5 Vatican II, Décret sur l'œcuménisme Unitatis Redintegratio, N°7.

INGÉNIERIE & MATÉRIEL INFORMATIQUE

Quantités limitées

OFFRE SPÉCIALE

DELL E514dw

- Imprimante - multifonction - monochrome
- Format : A4
- Résolution : 2400 x 600 ppp
- Interface : USB 2.0, LAN, Wi-Fi
- Vitesse d'impression : 19 ppm

~~192 000~~
130 000FCFA

Réf.19020405

DELL B5465dnf

- Imprimante - multifonction - monochrome
- Format : A4
- Résolution : 1200 x 1200 ppp
- Interface : USB 2.0, LAN, hôte USB
- Vitesse d'impression: 70 ppm

~~739 000~~
290 000FCFA

Réf.19020406

DELL 2150cn

- Imprimante laser couleur
- Formats : A4
- Résolution : 600 x 600 ppp
- Interface : USB 2.0, port Ethernet
- Vitesse d'impression : 23 ppm

~~415 000~~
300 000FCFA

Réf.19020348

DELL B2360dn

- Imprimante laser monochrome
- Formats : A4
- Résolution : 600 x 600 ppp
- Interface : USB 2.0, Gigabit LAN
- Vitesse d'impression : 40 ppm

~~313 500~~
100 000FCFA

Réf.19020150

DELL B1260

- Imprimante laser monochrome
- Format : A4
- Résolution : 1200 x 1200 ppp
- Interface : USB 2.0, Ethernet
- Vitesse d'impression : 28 ppm

~~173 500~~
100 000FCFA

Réf.19020267

Une marque **OFIS**

www.ofis-ois.com

(+242) 06 600 0000

info@ofis-ois.com

PAGE 8 - LA SEMAINE AFRICAINE N° 3770 DU MARDI 27 FEVRIER 2018

Un Dimanche en paroisse: Diocèse de Gamboma

Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face de Lékana

Une octogénaire

A la faveur de la célébration du 80^e anniversaire de la fondation de cette mission catholique, le dimanche 17 décembre 2017, il ne fait l'ombre d'aucun doute que la graine jetée par les missionnaires spiritains dans cette partie des Plateaux Koukouya a porté des fruits. Ce dimanche-là, dans la cour de la paroisse de Lékana, c'était une fête, belle et mémorable, un événement historique vécu dans la liesse générale par de nombreux fidèles chrétiens venus aussi bien de la paroisse jubilaire que de Brazzaville. Sous la conduite de trois évêques: NN.SS Francisco Escalante Molina, Urbain Ngassongo et Victor Abagna Mossa, respectivement, nonce apostolique au Congo et au Gabon, évêques de Gamboma et d'Owando.



L'église Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Lékana

faite et écrite. Mais nous croyons déjà que le Christ lui-même écrira sa parole dans nos cœurs. Il pilotera ces vingt prochaines années, jusqu'à la célébration du centenaire le 17 août 2037. Quatre-vingt ans, pour une mission comme la paroisse Sainte Thérèse de l'enfant Jésus et de la Sainte face de Lékana, c'est l'âge de se remettre en cause et d'explorer les innombrables

possibilités de faire mieux, de refaire peau neuve et d'avancer au large pour des batailles plus rudes et des victoires plus sûres. En effet, depuis sa fondation en 1937, la mission catholique de Lékana faisait partie intégrante du diocèse d'Owando (ex Fort-Rousset). C'est le 22 février 2013, en la fête liturgique de la Chaire de Saint Pierre apôtre que le Saint-Père, le Pape Benoît XVI

a disposé la division du diocèse d'Owando et a érigé le nouveau diocèse de Gamboma. Celui-ci est situé à environ 350 Km de Brazzaville avec un territoire correspondant au département administratif des Plateaux qui compte onze sous-préfectures à savoir: Djambala, Gamboma, Lékana, Abala, Ngo, Mpouya, Mbon, Ongoni, Makotipoko, Ollombo, Allembé.

La graine jetée par les missionnaires spiritains en terre de Lékana a porté des fruits

Tout commence le 29 juin 1897, lorsque Mgr Prosper Philippe Augouard fonde la mission catholique de Lékéty, dans le département de la Cuvette, ex Fort-Rousset. C'est de là, que partira les premiers indices de la fondation de la mission de Lékana le 26 juillet 1937, par Mgr Paul Biéchy, vicaire apostolique du Moyen-Congo. Le premier contact des missionnaires partis de Lékéty pour le Plateau Achikouya (Koukouya) remonte du 9 au 18 décembre 1889 avec le père François Leray et le frère Henri Deiss qui y font une excursion. Au cours de la semaine du 15 au 19 janvier 1924, les choses commencent à se préciser avec le passage du père Guenantin et du frère Sergius Rustec, pour s'occuper des installations à Mfoa. C'est le moment choisi par le frère Sergius Rustec de tracer l'emplacement pour abriter les postes de catéchisme, ainsi que l'habitation servant au père Guenantin de s'ins-



Les fidèles chrétiens de Lékana participant à la messe

taller pendant la visite desdits postes. Le 6 décembre 1932, le père Georges de Chadirac, prêtre français d'origine antillaise arrive à Lékéty et dès la mi-février 1933, il entreprend sa première tournée sur le Plateau Achikouya qui deviendra son secteur d'activité privilégié. En novembre 1934, il ouvre la première école à Mfoa et fait construire en 1935 une chapelle de 34 m de long, sur 9 m de large. Ainsi, le 17 août 1937, la nouvelle chapelle de Lékana est fondée et dédiée à

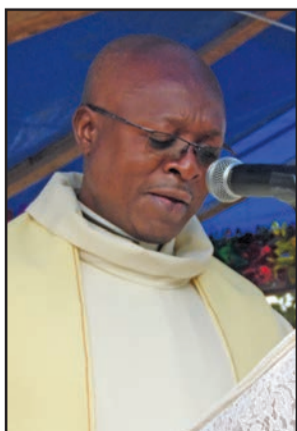
Sainte Thérèse de l'enfant Jésus. Pendant ce temps, le père Georges de Chadirac s'était déjà fortement préoccupé de l'organisation de cette mission avant son érection en paroisse. A Lékana où il résidera pendant onze ans comme premier curé, le père de Chadirac aura pour collaborateurs, les révérends pères Defosse, Noter et Durand. Ensuite, d'autres prêtres prendront le relais comme, Henri Ernest, Robert Hoffmans, Roger Vallée, Jean Marie Mainard, Pierre Ernest Binet. Dans cette

même foulée, il y a eu la présence du père Pierre Loubier qui a marqué de son empreinte indélébile son long passage dans cette mission de 1966 à 1980, soit 14 ans de ministère pastoral. D'autres prêtres, tant missionnaires que séculiers ont également exercé leurs ministères à Lékana. Il s'agit des pères: Soudant, Stauffer, Victor Blanchet, Corentin Sollic. Des abbés: Auguste Rock Nkounkou, Raphaël Dangui, Emile Okoumou et Auguste Onze (premier prêtre, originaire des Plateaux Koukouya). Sans oublier, les sœurs de la Sainte famille d'Amiens. Faisant la description de la nouvelle chapelle, Mgr Paul Biéchy déclarait: «Sur le Plateau Achikouya, se trouve une population d'environ 20.000 âmes bien disposées et bien entamées. C'est pour dire que la localité de Mfoa qui a été choisie pour être le centre de la nouvelle mission est la terre de Lékana, située à 60 Km de Djambala, 190 Km de Mpouya et 350 Km de Brazzaville».

Père Gabriel Bodiong, curé

«Nous menons une pastorale d'évangélisation comme nous l'ont enseignée nos pères fondateurs»

«A sa fondation, elle s'appelait mission catholique Sainte Thérèse de Lisieux qui deviendra plus tard Sainte Thérèse de l'enfant Jésus et de la Sainte face. Placée sous la coordination d'un Conseil pastoral ayant à sa tête le curé, la paroisse compte plusieurs mouvements d'apostolat (enfants, jeunes et adultes), parmi lesquels: la confrérie Sainte Rita, l'Archiconfrérie Saint Michel, la chorale, les servants de messe, les mamans des fraternités, la Légion de Marie. Tous ces mouvements d'apostolat mènent leurs activités



Père Gabriel Bodiong

pastorales convenablement et contribuent au rayonnement spirituel de la paroisse. Aussi, les jeunes sont structurés au sein d'une organisation propre à leur dimension. Aujourd'hui, nous comptons une vingtaine de communautés ecclésiales de base, dont quatre se trouvent au centre de Lékana et seize autres dans les villages environnants. Chaque communauté ecclésiale de base est sous la clairvoyance d'un catéchiste qui anime les activités pastorales en l'absence du prêtre. La paroisse est dotée d'une nouvelle Grotte mariale réhabilitée, située à l'entrée

de Lékana, mais la statuette de la Vierge Marie a fait l'objet de diverses interprétations, polémiques, contradictions et malentendus orchestrés par certaines personnes mal intentionnées, dans le but de mettre en péril la célébration de notre jubilé. C'est dans cette chaleur que nous menons la pastorale d'évangélisation léguée par les pères fondateurs de cette mission. Beaucoup de structures modernes manquent encore dans notre paroisse et que nous en appelons à la générosité des hommes de bonne volonté de nous soutenir.»

Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma

«S'il vous plaît, merci, pardon», sont des concepts qui doivent nous aider à approfondir notre foi

«La mission catholique de Lékana qui est la paroisse mère du diocèse de Gamboma doit nous servir d'indicateur pour les générations futures. Les querelles intestines ne doivent pas mettre en cause cet élan d'évangélisation engagé par nos pères fondateurs. Nous avons recadré un certain nombre de choses au sujet de la statuette de la Vierge Marie qui a fait couler tant d'encre et de salive lors de la préparation du jubilé marquant le 80^e anniversaire de la mission catholique de Lékana. Pour dissiper tous les nuages et éviter les commérages, nous avons précisé que la statuette de la Vierge Marie que nous avons déposée à la nouvelle Grotte mariale réhabilitée a séjourné pendant deux jours à l'archevêché de Brazzaville



auprès de Mgr Anatole Milandou. Donc, il n'est point à qui que ce soit de spéculer sur sa nature. Avoir une Grotte mariale est une bénédiction, car la Vierge Marie est la reine de la paix et apporte l'amour. La Grotte mariale est un lieu de prière, de consolation et d'intercession. Dieu n'aime pas les divisions, d'ailleurs, le Pape François nous rappelle toujours quelques principes fondamentaux qu'il faut mettre en exergue: «S'il vous plaît, merci, pardon».

Mgr Victor Abagna Mossa, évêque d'Owando

«Nous devons prier pour nos pères fondateurs dans la foi»

«L'érection d'une église, la fondation d'une mission sont le fruit d'une longue œuvre patiente et d'un travail persévérant des pasteurs zélés. Comme il est écrit dans les Saintes Ecritures, ces missionnaires ont été des hommes consacrés, mus par l'Esprit-Saint pour avoir accepté de quitter leur aisance et sont venus à pieds, à bicyclette, à la rencontre des populations rattachées à leur culture et à leur langue pour leur parler de Jésus-Christ, le faire connaître et le faire aimer. Dans leur tournée, ils ont guéri les cœurs brisés, annoncer la délivrance aux prisonniers et la liberté aux captifs. Aussi, ont-ils réglé les palabres matrimoniaux, ramenant les fugitives au foyer conjugal, rétablissant la paix dans les ménages. Que la



flamme de l'évangélisation éclaire toujours nos cœurs.»

L'auteur



Pascal BIOZI KIMINO, Journaliste de La Semaine Africaine

Recherche scientifique

Un Centre de recherche sur les maladies infectieuses inauguré à Brazzaville

Situé dans l'enceinte de la cité scientifique (Ex Orestom), le Centre de recherche sur les maladies infectieuses (CeRMI) a été inauguré mercredi 21 février dernier par le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre de la recherche scientifique, en présence de Francine Ntoumi, présidente de la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM). Ce Centre est dédié à la recherche sur les maladies infectieuses, notamment la Tuberculose, le V.i.h-Sida et autres dites tropicales négligées.

Réhabilité et équipé par la société Total E&P Congo, le CeRMI dispose de 11 salles dont une salle de réunion, 2 bureaux (pour les étudiants et chercheurs), 1 laboratoire pour l'impression 3D, 1 salle froide pour les congélateurs et réfrigérateurs, et 4 laboratoires pour la recherche (culture cellulaire, biologie moléculaire et immunologie), des toilettes pour femmes et hommes. Pierre Jessua, directeur général de la société Total E&P Congo, a loué la mise en œuvre de la convention de partenariat entre sa société et le CeRMI. Selon lui, la création au Congo d'un laboratoire dédié à la recherche et à la formation sur le paludisme, le V.i.h-Sida, la Tuberculose, la Trypanosomiase avec le

soutien du Gouvernement, du partenaire de la FCRM y compris Total E&P Congo constituent une importante contribution à la réponse aux problèmes de santé publique causés par ces pathologies. «Nous nous réjouissons du fait que les résultats de recherche du laboratoire de la FCRM seront à la fois bénéfiques pour les populations congolaises et celles d'autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale», a-t-il indiqué. Francine Ntoumi a souligné que le CeRMI n'est pas là pour concurrencer les structures de santé déjà existantes comme le laboratoire national de recherche en sciences de la santé (IRSSA) et le Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B), mais



Pendant la coupe du ruban symbolique

il est construit pour faire la synergie dans la recherche. Elle a en outre rappelé que le Gouvernement avait affecté le bâtiment à la Fondation depuis 2015 et la remise officielle avait été faite en 2017. «Le FCRM a pour mission de contribuer au développement de la recherche biomédicale répondant aux besoins de la population», a-t-elle déclaré, en précisant que le CeRMI a abrité le premier atelier sur l'impression 3D de la sous-région Afrique centrale. Après coupe du ruban symbolisant l'inauguration officielle du bâtiment par le ministre Coussoud-Mavoungou, les

autorités et les invités présents ont eu droit à une visite guidée du centre. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence des ministres Bruno Jean Richard Itoua de l'Enseignement Supérieur, Jacqueline Lydia Mikolo de la Santé, des représentants du système des Nations Unies, du représentant du maire de Makélékélé, Alain Milandou, maire de l'arrondissement 8 Madibou.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA et Madocie Deo-Gratias MONGO (Stagiaire)

Recensement des populations déplacées du Pool

Le HCR fait don d'un lot de matériel informatique

Avec l'appui financier du Gouvernement chinois, un lot important de matériel informatique a été remis officiellement vendredi 16 février 2018, à Brazzaville, au ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). D'une valeur de 25 millions de F. CFA, ce lot comprend des ordinateurs, des imprimantes et des appareils photo.

Remis par Cyr Modeste Kouamé, représentant du HCR au Congo, ce don a été réceptionné par la ministre des Affaires sociales, Antoinette Dinga Dzondo, en présence de l'ambassadeur de Chine au Congo, Xia Huang. Il a pour but d'améliorer les conditions de travail des agents du ministère dans l'identification, le recensement et l'enregistrement des populations déplacées du Pool. Ce don est le fruit de l'initiative née du protocole d'Accord signé le 21 novembre 2017. Selon Cyr Modeste Kouamé, «le HCR, par cette remise de matériels, tient à démontrer sa disponibilité et son engagement à soutenir le travail difficile mais important du ministère des Affaires sociales qui ne ménage aucun effort dans l'assistance aux personnes en détresse.» Il espère que ce lot de matériel assorti d'un appui financier apporté aux activités d'identification des déplacés permettront de renforcer les capacités opérationnelles de ce département ministériel. La situation d'insécurité dans le département du Pool, a-t-il poursuivi, a conduit les populations des zones touchées à trouver refuge dans d'autres départements. La diversité des localités d'accueil et la mobilité permanente des familles rendent difficile la maîtrise des effectifs des déplacés du Pool. Une situation qui réduit considérablement l'efficacité

de l'assistance à apporter par les équipes humanitaires. C'est donc dans le souci de juguler cette grosse difficulté que le HCR, avec l'appui financier du Gouvernement chinois, a pris l'initiative d'appuyer le ministère dans l'identification, le recensement et l'enregistrement des problèmes des populations déplacées. Les statistiques étant des données sensibles, il faut renforcer leur fiabilité, à travers un enregistrement informatisé et la création d'une base de données, pour la gestion des déplacés en République du Congo. Cela permettra à coup sûr de mieux maîtriser, voire de mieux



Cyr M. Kouamé remettant symboliquement le don à Mme A. Dinga Dzondo

contrôler l'assistance fournie aux populations concernées, a conclu Cyr Modeste Kouamé. La ministre Antoinette Dinga Dzondo, visiblement satisfaite, a déclaré que ce don vient soulager en effet son département dans le traitement de l'information. Aussi a-t-elle dit grand merci pour le geste. Dans certaines administrations tout se fait sur ordinateur et

c'est vers là que nous voulons tendre. Elle a avec ses collaborateurs pris l'engagement d'en assurer la bonne utilisation. Pour ceux qui ne savent pas utiliser l'ordinateur, elle a pris l'option de les former, et de mettre à niveau tous ceux qui ont besoin de renforcer leurs capacités.

Alain-Patrick MASSAMBA

Ville de Pointe-Noire

Le Centre d'appui à la pêche artisanale a démarré ses activités

Le Centre d'appui à la pêche artisanale de Pointe-Noire, fruit de la coopération Congo-Japon, sis au deuxième camp de la Coraf (Congolaise de raffinage), a démarré ses activités samedi 17 février 2018. L'annonce a été faite au cours d'un point de presse animé par Gaston Okondza Ngassiki, directeur interdépartemental de la pêche et de l'aquaculture de Pointe-Noire/Kouilou. En présence de Laurent Tchissambou, président de l'A.i.c.p (Association pour l'autopromotion des initiatives communautaires de pêche) et des pêcheurs béné-



Gaston Okondza Ngassiki

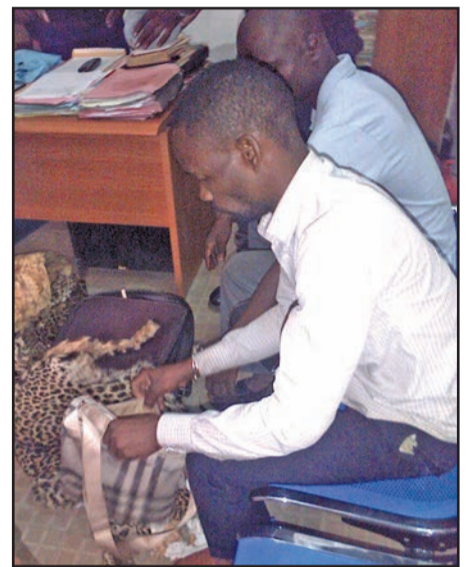
ficiaires de ce centre. Dans sa communication, Gaston Okondza Ngassiki a fait savoir que l'objectif principal du Centre est de rentrer dans la chaîne de froid, pour pouvoir offrir aux consommateurs du poisson de très bonne qualité. A cet effet, il a informé les pêcheurs que de la glace sera fabriquée sur place pour la protection immédiate des poissons en dépôt. Aussi a-t-il demandé aux pêcheurs membres des Associations des pêcheurs de se remettre résolument au travail, afin que le Centre atteigne les résultats escomptés, et d'infor-

Lutte contre le braconnage

Du gros calibre devant les tribunaux de Ouesso et de Pointe-Noire

Des audiences au Tribunal de Grande Instance de Ouesso, dans le département de la Sangha et à la Cour d'Appel de Pointe-Noire sont prévues le 1^{er} mars prochain. Elles portent sur le braconnage d'éléphants et de panthères, deux espèces animales intégralement protégées et dont l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national sont strictement interdits, sauf pour des motifs de recherche scientifique assortis d'une dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts.

Dans le département de la Sangha, cinq présumés délinquants fauniques attendent leur sentence au Tribunal de Grande Instance de Ouesso. Il s'agit de Josué Tsimba Loukahou, Biambi Fils alias Mozalisi, Murielle Makaya, Mboumbouo Kabirou Mohamed et Asco Elenga. Ils ont été arrêtés le 29 janvier 2018, pour détention et circulation illégales, tentative de commercialisation de 15 défenses d'éléphants et chasse dans une zone protégée.



Une vue des présumés trafiquants de Pointe-Noire

La première audience à propos, qui a eu lieu le 15 février dernier, a confirmé le fait que ces indécents s'approvisionnaient en ivoires, en massacrant des éléphants à l'aide des armes de guerre de type Kalachnikov, dans les forêts de la Sangha, avec la complicité des peuples autochtones. Ils seraient des commanditaires, braconniers et transporteurs bien organisés en réseau.

A Pointe-Noire, les sieurs Etienne Diamesso Missamou, Christian Ngouedi Mvouama, Elisabeth Massoueme et Albert Mbika, trafiquants présumés de deux peaux de panthère et queues d'éléphants seront entendus de nouveau par les juges à la Cour d'Appel. Ils avaient été arrêtés en juin 2016, en flagrant délit de détention et circulation illégales, tentative de commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées. Condamnés en première instance après les audiences correctionnelles du 18 janvier et du 15 février 2018, ils ont fait appel. Le délibéré de la Cour d'Appel sur cette affaire est attendu également le 1^{er} mars prochain. Ces prévenus encourent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme suivant la réglementation en vigueur dans ce secteur.

Pour rappel, les arrestations de ces présumés délinquants fauniques sont le résultat des efforts mutualisés des agents des directions départementales des Eaux-et-forêts et de la Gendarmerie nationale grâce à l'appui et aux informations fournies par le PALF (Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage).

V.M.

mer les autres pêcheurs et le public qu'il y a désormais un lieu idéal où l'on peut facilement s'approvisionner en poissons de bonne qualité de la capture à la vente. Il a fait savoir, par

d'étude pour l'amélioration de la chaîne de valeur des produits halieutiques) a concerné le développement des conditions de captures, les méthodes de la pêche, le débarquement du



Le bâtiment abritant le centre

ailleurs, qu'autour de ce Centre, plusieurs activités connexes verront le jour à l'instar des restaurants. L'amélioration de la chaîne de valeur des produits halieutiques est, en effet, l'une des ambitions nourries par le Gouvernement dans ses stratégies nationales de développement du secteur halieutique. Le travail réalisé avec le Péchval (Projet

poisson, les conditions de vente en le maintenant à l'état frais, tout comme les conditions de transformation ciblées sur les conditions d'hygiène. Le Centre sera inauguré officiellement dans les jours à venir par l'autorité préfectorale.

Equateur Denis NGUIMBI

Pour une analyse sereine: La Semaine Africaine



COMMUNIQUE APSACO SUR LES FAUSSES ATTESTATIONS D'ASSURANCE AUTOMOBILE

L'APSACO (Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances du Congo) porte à la connaissance du public et des propriétaires de véhicules automobiles, que conformément à la réglementation du Code des Assurances CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances) dont le Congo est membre fondateur, seules les compagnies d'assurances ci-dessous agréées au Congo sont habilitées à délivrer des attestations d'assurances automobiles portant leurs logos et sigles.

- **ARC (ASSURANCES et REASSURANCES du CONGO)**
- **AGC (ASSURANCES GENERALES du CONGO)**
- **NSIA ASSURANCES**
- **ALLIANZ**
- **SAHAM**

A l'exception des taxis et bus dont la couleur de l'attestation est bleue, pour tous les autres véhicules l'attestation d'assurance automobile est de couleur jaune (cf. modèle joint). Tout autre document ne répondant pas aux caractéristiques du modèle, est une fausse attestation.

Aucun courtier, ou Agent Général d'assurances n'est habilité à vous délivrer une attestation d'assurance en son nom, et vous vous exposez à des sanctions judiciaires aux conséquences très graves en cas d'accident, car vous êtes sans assurance.

1) MODELE TAXIS ET BUS

2) MODELE AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES

CECI EST UN COMMUNIQUE DE L'APSACO AYANT POUR TUTELLE LA DIRECTION DES ASSURANCES QUI RELEVE DU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC.

Effondrement du CFRAD

L'édifice sera reconstruit et les archives protégées

Les pluies torrentielles qui se sont abattues, récemment, sur Brazzaville avaient occasionné l'effondrement d'une bonne partie de la façade arrière du Centre de formation et de recherche en art dramatique (CFRAD), rongé par l'érosion. Provoquant une indignation quasi générale, vu la portée historique de l'ouvrage qui a été construit il y a plus de cent ans et a abrité, le 30 janvier 1944, la Conférence de Brazzaville.



Dieudonné Moyongo et Bertrand Cochery visitant le bâtiment endommagé

Voulant s'enquérir de l'étendue des dégâts, le ministre de la Culture et des arts, Dieudonné Moyongo, s'est rendu sur les lieux, le mercredi 21 février 2018. Il était accompagné de l'ambassadeur de France au Congo, Bertrand Cochery. Tenant compte de l'ampleur des dégâts, le ministre de la Culture et l'ambassadeur de France envisagent de prendre des mesures pour sécuriser le personnel et les archives du CFRAD. Grâce à l'aide de bureaux d'études, architectes, de personnes expertes dans l'art des bâtiments et en matière de circulation et évacuation des eaux. Ceci, pour éviter au bâti-

ment plus que centenaire une dégradation supplémentaire. Puis dans un deuxième temps, suivra la réflexion pour la restauration du bâtiment. A propos des archives, Bertrand Cochery a affirmé que le travail doit continuer à ce niveau, parce que «les Archives de ce qui fut l'AEF sont détenues en ces lieux. Ce sont des archives de grand intérêt consultées par des professeurs». Toutefois, a-t-il précisé, seuls les experts pourront fixer les uns et les autres sur l'évaluation du coût alloué aux travaux futurs. Le ministre Moyongo a, de son côté, affirmé: «Nous avons intérêt à protéger ce bâtiment qui est d'une très grande importance historique pour nous, pour la France et pour l'histoire». Il a ajouté que les

Archives du CFRAD, qui ont une valeur inestimable, seront acheminées dans un bâtiment au Cercle culturel Sony Labou Tansi, à Bacongo, le 2^e arrondissement de Brazzaville. Patrimoine congolais et de l'Afrique équatoriale française (AEF), le CFRAD a été construit en 1904. Ancien cercle civil et militaire français, il abrita le 30 janvier 1944, la Conférence de Brazzaville sous Charles De Gaulle, moment historique dans les relations entre la France et l'Afrique qui amorça la décolonisation. De même, d'autres événements importants furent également organisés dans cette salle centenaire.

Alain-Patrick MASSAMBA

28^e Olympiade nationale de la langue russe

Ils partent étudier en Russie!

La 28^e édition de l'olympiade nationale de la langue russe a livré son verdict. A l'issue de la finale qui a eu lieu dimanche 25 février 2018 au Centre culturel russe (CCR) de Brazzaville. C'était en présence du représentant du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, l'inspecteur des lycées Pierre Mberi, et de celui de l'ambassade de Russie, M. Serguey Belyaev, par ailleurs directeur du Centre culturel russe.



Le directeur du Centre culturel russe au premier plan, avec les six boursiers



Photo famille des organisateurs et participants de l'olympiade

C'est à M. Roger Kanza, administrateur du Centre culturel russe de Brazzaville, qu'a échu la tâche de dévoiler les noms des lauréats de l'édition 2018 de l'olympiade nationale de la langue russe. Des candidats des vingt établissements publics et privés en lice, six ont obtenu le visa pour aller poursuivre leurs études supérieures au pays d'Alexandre Pouchkine. Il s'agit de Stive Ondongo, qui a occupé la première place, Loïck Morgan Mathurin Itoua (2^e), Laïge Riche Malanda (3^e), Hilarion Sandriche Mbouaka Bidounga (4^e), Gertyany Fresnelle Mayembo (5^e), et Christian Rustiche Stefen Gouetani's (6^e). Pour le niveau Seconde, les gagnants sont: Christ Missamou Mienanzambi du Centre culturel russe (1^{er}), Chancel Batantou Matoko du lycée Thomas

Sankara (2^e), et Béni Reudvi Nakouzebi Mouzembo du lycée Réconciliation (3^e). Valency Mouketou du lycée Chaminade (1^{er}), Jude Ngamilé du lycée Réconciliation (2^e), et Daviller Bansimba Etolo (3^e) sont les lauréats du niveau Première. Événement annuel, l'olympiade nationale de la langue russe est organisée conjointement par l'ambassade de la Fédération de Russie, le Centre culturel russe

et le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Pour rappel, l'Olympiade de la langue russe est un concours annuel destiné aux apprenants de cette langue (élèves ou étudiants), qui doivent faire étalage de leurs bonnes connaissances de la langue de Pouchkine et de la Russie. Ce concours existe depuis 1976.

Véran Carrhol YANGA

Septième art

Le film «La chapelle» projeté au Centre culturel russe

Réalisé par le Congolais Jean-Michel Tchissoukou (1942-1987) et sorti en 1979, le film «La chapelle» a été projeté vendredi 20 février 2018, au Centre culturel russe (CCR) de Brazzaville. C'était sous le regard du directeur de ce centre, Serguey Belyaev, du premier cinéaste congolais, Sébastien Kamba, et du fils du réalisateur du film à l'honneur, Bienvenu Tchissoukou.



Des spectateurs. On reconnaît, au milieu, Sébastien Kamba

Pendant près d'une heure, dans une distribution assurée avec brio par Alphonse D'Oliviera, Segolo Dia Manungu, Albert M'Bou et Gaston Samba, la centaine de personnes ayant effectué le déplacement du Centre culturel russe de Brazzaville ont suivi, avec un grand intérêt, l'un des films congolais d'après l'indépendance à s'être fait connaître internationalement. Lequel constitue une description humoristique des tensions entre les religions africaines traditionnelles et l'Église catholique au Congo au début du XX^e siècle.

Le long métrage de Jean-Michel Tchissoukou se déroule, en effet, au Congo, dans les années 1930. Une mission évangélique s'est installée dans un village à une trentaine de kilomètres du chef-lieu de la région. Mais les habitants sont attachés à leurs traditions, et le chantier de la

chapelle traîne en longueur. Le curé compte sur ses appuis parmi les autorités du village, le chef de village et le sacristain, pour tenter d'accélérer les choses. Entre le chef de village, le curé, l'instituteur et un jeune maître aux idées modernistes tout juste arrivé au village, un jeu politique se met en place, grâce auquel le curé compte bien étendre son influence...

A l'issue de la projection, la satisfaction des spectateurs était quasi-totale, en dépit de quelques soucis techniques qui ont émaillé la projection.

«Dans ce film, il y a eu quelques comédiens du CFRAD, mais Jean-Michel et moi, dans le film, avons fait confiance aux populations locales... Ce qui est intéressant, dans leur façon de faire, est qu'elles avaient compris l'histoire... Voilà pourquoi le jeu se passe correctement, il n'y a pas eu de dérapages. Je suis très satisfait que beaucoup de jeunes voient ce film. Ça peut nous donner des

idées, il y a plus de quarante ans, le cinéma congolais faisait des films de ce genre. Aujourd'hui, il est très difficile d'en retrouver sur ce thème. Donc, c'est pour dire qu'il y a beaucoup de problèmes. J'espère qu'on trouvera une solution.

Pour diffuser ces films, il faut avoir des structures. Or, les premières structures qui peuvent nous permettre de diffuser nos œuvres, ce sont des chaînes de télévision. Malheureusement, le comble, et je le dis haut et fort, elles demandent de l'argent, avant diffusion. C'est un paradoxe. Voilà l'un des problèmes qui entravent le développement du cinéma congolais...», a déclaré Sébastien Kamba.

«La chapelle» a remporté le Prix de l'authenticité au FESPACO, au Burkina Faso, en 1981.

V.C.Y. et Bricette GOMA (stagiaire)

Tournée de l'émission «Couleurs tropicales» à Brazzaville

Atelier et concert étaient au menu

Producteur et animateur de l'émission musicale «Couleurs tropicales» diffusée sur Radio France internationale (RFI), Claudy Siar a animé, vendredi 23 février 2018 à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville, un atelier dénommé «Génération consciente». Dans le cadre de la tournée africaine de cette émission. C'était un véritable moment de questions-réponses avec la jeunesse congolaise, essentiellement, des étudiants, sur le thème: «L'Afrique est-il un continent d'avenir pour la jeunesse?».

Cet atelier s'est déroulé en présence de Bertrand Cochery, ambassadeur de France au Congo, et de Marie Audigier, Directrice déléguée de l'IFC. Il a été une véritable occasion, pour Claudy Siar, d'écouter la jeunesse congolaise sur l'actualité de ces dernières années survenue en Afrique; parlant de la Libye aux déclarations de Donald Trump, de la culture à la politique, car la génération consciente devient causante et agissante. En effet, l'animateur s'est appesanti sur plusieurs questions, en commençant par celle qui fait l'objet de la thématique «L'Afrique est-il un continent d'avenir pour la jeunesse?». Les jeunes ont donné leurs opinions et impressions, en disant favorablement que l'Afrique «est détentrice des matières premières, d'une jeunesse forte et présente, par sa fluidité de population, un continent de cosmopolitisme, du métissage donnant une jeunesse qui pense grand, en focalisant sa connaissance sur sa culture et sa tradition». Sur la question, «comment créer



Claudy Siar, pendant l'atelier

de la richesse», les interlocuteurs de Claudy Siar ont répondu que «la première des richesses d'une nation, c'est sa jeunesse, sa population qui entreprend toutes les activités créatrices de richesse». Abordant le volet éducatif, ces étudiants ont stigmatisé tous les maux qui gangrènent l'enseignement au Congo. Ils ont apprécié les initiatives des présidents Emmanuel Macron et Goerges Weah, respectivement devant les jeunes burkinabè et française. Car, ont-ils dit, ces chefs d'Etat cassent les paradigmes existant entre l'Occident et l'Orient. A propos du sujet de Donald Trump qui a qualifié les pays africains de merde et sur le problème d'immigration en Libye, ils ont qualifié ces actes de «malhonnêteté intellectuelle, et de crime contre l'humanité africaine».

A la question «La culture est-elle un facteur de développement au Congo?», qui a clos le débat, les jeunes ont répondu par l'affirmative. Tout en reconnaissant qu'il y a une dépravation des valeurs,

surtout en musique. «La dignité et la reconnaissance d'un peuple passent par sa culture», ont-ils affirmé.

Claudy Siar a remercié la jeunesse congolaise qui a donné les perspectives pour l'avenir de l'Afrique et du monde; pour avoir rehaussé l'émission Couleurs tropicales.

A noter qu'un concert gratuit a été organisé, samedi 24 février 2018 en l'honneur des musiciens congolais et de Couleurs tropicales. Y étaient invités, Cegra Karl, Roga Roga, Biz'Ice, Trésor Mvoula, Makhalba Malecheck, Lorna, 100% Setho, St Patrick Azano, Diamant Noir, Fanny Fayar et Master D.

Après Brazzaville, le tour échoit à Pointe-Noire d'abriter, ce 27 février, un atelier «Génération consciente», et un concert avec les artistes de cette ville.

Ermance Préférence TSASSA & Bricette Sharon GOMA (Stagiaires)

ANNONCE LEGALE

Maitre Hugues Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 05 534 11 92/06 631 14 17.

Aux termes d'une décision collective extraordinaire prise par devant Maître Hugues Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire, en date du sept février deux mille dix-huit, Folio 026/17 n° 647, Les Associés de la Société «HAUT MARCHÉ DU KOUILOU», en sigle «H.M.K.», Société A Responsabilité Limitée au capital de FRANCS CFA 5.000.000, ayant son siège social à Pointe-Noire, quartier Fond Tié-tié, Marché de la liberté, Boîte postale: 3102, inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 10 B 1965. Ont décidé de prononcer la dissolution, par anticipation de la société ci-dessus, à compter du sept février deux mille dix-huit. En conséquence de quoi, l'article 5 des statuts a été modifié comme:

Article 5:

«La durée de la société qui était primitivement fixée à quatre-vingt-dix-neuf années consécutives, à dater du treize décembre deux mille dix, a été réduite par «l'assemblée générale en date du sept février deux mille dix-huit à sept ans et un «trois et expirera ainsi le vingt mars deux mille dix-huit.»

Le cabinet «KRISTIE CONEIL ET FORMATION» a été nommé comme liquidateur.

Puis mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro 10 B 1965.

Pour avis,
Le Notaire.

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

AVIS DE DISSOLUTION

Par Maître Jean Clément NGATALI
Greffier en chef du Tribunal de Commerce de Brazzaville;

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société PRIMAT MARKET, société à Responsabilité Limitée au capital social de francs CFA: dix millions (10.000.000), siège social: Brazzaville, au n°04, avenue Foch quartier centre-ville, République du Congo RCCM, Brazzaville (CG/BZV 17 B 7094).

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée Générale extraordinaire du 13 novembre 2017, enregistré le 20 février 2018 à la recette des impôts de Ouenzé, f°034/1 n°084, reçu au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, en date du 20 février 2018,

L'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du

13 novembre 2017 a délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée de la société PRIMAT MARKET.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200,737,206,207,202 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le Tribunal de Commerce a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société, en date du 20 février 2018, aux fins de la dissolution de la société PRIMAT MARKET.

Pour insertion légale,
Maître Jean Clément NGATALI,
Greffier en chef

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE N°002/2018/PN-CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Référence cadastrale	Quartiers	Arr.	Requérants
01	8584 du 24/07/2017	Section: ACM2, 5e tranche, Bloc: 108, Parcelle: 05, Superficie: 500,00m ²	VINDOULOU	04	NGOLA Olive Ronald NP
02	8206 du 08/02/2017	Section: AB, Bloc: 20 bis, Parcelle: 01 Superficie: 693,45m ²	SONGOLO	05	TATY née MAKAYA Gilberte Dorothee
03	6921 du 19/10/2015	Section: BE, Bloc: 36, Parcelle: 08, Superficie: 300,00m ²	MPAKA	03	SITA Pauline
04	8428 du 08/05/2017	Section: Q, Bloc: 58, Parcelle: 06 Superficie: 429,13m ²	MVOUMVOU	02	ABDALLAH SAAD Karim et ABDUL HALIM SAAD
05	8881 du 04/12/2017	Section: T, Bloc: 07, Parcelle: 01, Superficie: 215,98m ²	FOUCKS	02	SIBY MACIRE
06	5524 du 29/07/2014	Section: K, Bloc: 36, Parcelle: 10, Superficie: 300,00m ²	Quartier MBOTA (24, rue TCHINIMINI)	04	NKOUMBOU née BAKABOULA Danielle Armelle
07	8898 du 13/12/2017	Section: S, Bloc :39, Parcelle: 02, Superficie: 266,76m ²	MATENDE	02	KOULABITILA Jean François
08	6856 du 22/09/2015	Section: Q, Bloc: 102, Parcelle: 10 bis, Superficie: 194,62m ²	MVOUMVOU	02	DIALLO KOUKOU
09	6858 du 22/09/2015	Section: AF Suite Bloc: 07, Parcelle: 10, Superficie: 500,00m ²	MONGO MPOUKOU (Famille MPANGA)	05	TABANGOLI Félicité Léa
10	6661 du 28/07/2015	Section: AC, Bloc:51 bis, Parcelle:07 bis, Superficie: 381,67m ²	MBOTA RAFFINERIE	05	DE CRENO Rham E. et Julietta Rhozzi DE CRENO
11	4928 du 30/12/2013	Section: W, Bloc:69, Parcelle:04, Superficie: 300,00m ²	FOND TIE-TIE (30, Rue MOUKOUNDA)	03	MIYALOU MOUKOUYOU Germaine et MABIALA MOUILA Nadège Véronique
12	8924 du 21/12/2017	Section: CJ, Bloc 05, Parcelle: 22, Superficie: 746,00m ²	MONGO KAMBA	05	TCHICAYA Jeanne
13	8962 du 09/01/2018	Section: AG, Bloc: 185, Parcelle 02, Superficie: 484,45m ²	TCHIALI	05	DJEMBO BAYONNE Marc
14	8956 du 08/01/2018	Section: P, Bloc: 08, Parcelle: 09, Superficie: 398,94m ²	MVOUMVOU	02	ASSOUNGA OKOUFOUE Venise
15	6559 du 24/06/2015	Section: AH Bloc: 79 Parcelle: 06, Superficie: 400,00m ²	MAKAYABOU TERRAIN	05	MAKOLOBONGO MAKCLARA ATSOHO
16	7412 du 02/05/2016	Section: ABW, Bloc: 372, Parcelle: 05, Superficie: 491,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	MOUELLE Emma
17	8100 du 28/12/2016	Section: ABW, Bloc: 09, Parcelle: 10, Superficie: 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	BAN Luc Daudet
18	17473 du 17/05/2016	Section: CF, Bloc: 176, Parcelle: 11, Superficie: 500,00m ²	MONGO KAMBA	04	DE MUSSO Francesco
19	8939 du 28/12/2017	Section: CG, Bloc: 03, Parcelle: 06, Superficie: 500,00m ²	KOUFOLI (Famille MABOUKOU)	05	LES ENFANTS NDINGA Colombe E. et Pierre Alain
20	8959 du 08/01/2018	Section: P, Bloc: 08, Parcelle: 09, Superficie:298,94m ²	MVOUMVOU	02	ASSOUNGA OKOUFOUE Venise
21	8891 du 06/12/2017	Section: L, Bloc:150, Parcelle: 06, Superficie: 155,00m ²	SAINT PIERRE	01	MBILAMAMBOU Landry Uldover de Molay NP
22	8986 du 23/01/2018	Section: CF, Bloc :26. Parcelle: 10, Superficie: 497,98m ²	MONGO KAMBA	04	MBEMBEYA Staine Joyen
23	8846 du 14/11/2017	Section: BZ, Bloc :96, Parcelles: 04,05,06 et 07, Superficie: 2000,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	TCHINONA Roland Guy Charel
24	8961 du 09/01/2018	Section: CK, Bloc: 72, Parcelle: 04, Superficie:494,13m ²	MONGO KAMBA (Qtier TSOUROU)	04	PAMA KOUMBA Djobetri
25	9003 du 26/01/2018	Section: AC, Bloc:/, Parcelles: Domaine, Superficie: 44350,00m ² , soit4ha 43a 50ca	Edifier MBOTA (1 ^{er} Camp)	05	LACONGOLAISE DE RAFFINAGE (CORAF S.A.U)
26	8878 du 29/11/2017	Section AC, Bloc: 68, Parcelle: 09, Superficie: 801,72m ²	MONGO MPOUKOU	05	José Princia MOBANDA LWAMBA
27	8916 du 18/12/2017	Section: AW, Bloc: 52, Parcelle: 05, Superficie: 372,59m ²	MOVIS	04	SAMBA Christian Théodore
28	8933 du 26/12/2017	Section: CG, Bloc: 06 Bis, Parcelle: 02, Superficie: 500,00m ²	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITALI)	05	MILAN Roland Sylvere
29	8561 du 11/07/2017	Section: ACM1, Bloc: 88, Parcelle: 06, Superficie: 500,00m ²	TCHIFOUNGOU	04	OTINELE Armélia Rolienne
30	7453 du 10/05/2016	Section: CG, Bloc: 222, Parcelles: 02 et 09, Superficie: 1000,00m ²	KOUFOLI (Famille TCHINIOKA)	05	MAVOUNGOU Félicien

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 09 Février 2018

*L'Inspecteur Divisionnaire,
Jean Gaëtan TCHIBINDA*

AS Otohô de retour d'Alger

L'odyssée d'une débâcle programmée

Malgré une avance (2-0) acquise au match aller à Owando, l'AS Otohô a été piteusement éliminée par le Mouloudia Club d'Alger (MCA) mercredi dernier à Alger en encaissant la plus lourde défaite (0-9) jamais enregistrée par une équipe congolaise en 52 ans de participation aux coupes africaines. In vraisemblable, inimaginable! Une énorme désillusion pour des Congolais sous le choc et dont l'entraîneur Alou Badra a fait revivre la détresse à la presse, samedi 24 février. Alou Badra s'est efforcé d'essayer de se dédouaner. Les raisons sont nombreuses pour expliquer une telle débâcle. D'abord, l'équipe n'a pas été gâtée par les conditions atmosphériques qui ont sérieusement perturbé les joueurs, selon lui: «Le jour du match, il faisait -3° ajoutés à cela l'averse qui s'est abattue tout le long du match et le vent qui soufflait fort. Un temps froid insupportable. Par ailleurs, avant d'arriver au stade le chauffeur du bus nous a fait balader dans la ville. Alors que la vielle nous avons parcouru la distance séparant l'hôtel du stade en 45 minutes, le jour du match on a fait le même trajet curieusement en 1h15. Un coup monté! On a



Alou Badra (à g.) racontant la mésaventure d'Otohô à Alger

ainsi perdu 9 minutes d'échauffement. En arrivant au stade une autre désagréable surprise nous attendait: notre vestiaire était privé de chauffage. Le froid y était invivable. En plus de cela le commissaire a écourté notre temps d'échauffement. Les conséquences se sont vite fait sentir pendant le match. «Glacés», les joueurs n'étaient plus capables de se mouvoir. Des joueurs demandaient de sortir. Après les trois changements autorisés, plusieurs joueurs manifestaient leur volonté de sortir. J'ai signalé ce fait au commissaire pour obtenir l'arrêt du match, sans succès. Le score ne cessait de grimper en notre défaveur.

Finalement quatre joueurs totalement anéantis par le froid ont quitté volontairement la pelouse et l'on s'est retrouvé avec six joueurs seulement. L'arbitre a été alors obligé d'arrêter la partie alors qu'il ne restait environ que 2 minutes de jeu». Des arguments qui tranchent et portent. Il n'empêche. Des équipes congolaises ont eu à jouer dans le froid d'Alger sans prendre la gamelle de buts encaissés par Otohô.

L'entraîneur en chef en est venu ensuite à la faillite de la défense et du milieu de terrain. «On a pris des buts de débutants. Les quatre premiers buts pouvaient être évités.», a-t-il déploré. Et d'avouer: «J'émettais déjà des

inquiétudes concernant la composition de ces compartiments de jeu». Il est peiné en outre de la fragilité des joueurs sur le plan mental. «La compétition internationale a ses exigences. Lorsqu'on est choisi pour porter le maillot d'une équipe, il faut le mouiller pour en être digne», a déclaré le coach malien du vice-champion congolais, sans malheureusement souffler des noms de joueurs concernés par ce reproche.

Le premier responsable de la barre technique de l'AS Otohô incrimine enfin un effectif pas trop riche. «Des joueurs étrangers approchés ne sont pas arrivés, et certaines recrues ne sont pas qualifiées», regrette-t-il.

Il faut rebâtir

L'avenir? L'AS Otohô a intérêt à se ressaisir. «Le plus difficile est d'apprendre de ses erreurs. Aujourd'hui, on n'a plus le droit à l'erreur. La seule façon d'oublier le fiasco d'Alger et de mériter des dirigeants qui nous font toujours confiance, c'est de gagner le championnat ou la Coupe du Congo. Avec ou sans moi», a conclu Alou Badra.

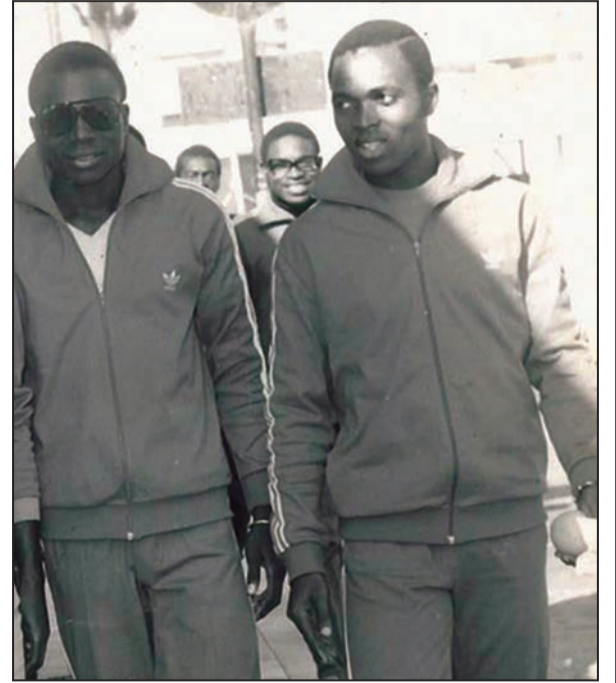
Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Un lecteur nous écrit

"Tostao" fut le meilleur... et il le reste!

L'auteur de cet article estime que "Tostao", avec qui il a écrit la plus belle page du football congolais, n'a pas encore eu la reconnaissance qu'il mérite.

Nous avons eu un talentueux et fabuleux footballeur nommé Jonas Bahamboula-Mbemba. Appelé d'abord "Moustique", il est ensuite vite surnommé "Tostao" pour



"Tostao" (en lunettes) et Ndouly "Ryno" en Egypte en 1974

son génie, son savoir-faire. Ce joueur est un ami, un frère. Il a célébré le 2 février dernier son anniversaire.

Découvert à Matoumbou en 1968, "Tostao" était timide certes, mais intelligent, attentif et besogneux. A force de travail, il devient l'un des meilleurs ailiers droits au Congo et en Afrique avec pour principales qualités la vitesse et la précision des centres. Celui adressé à Mbono à peine rentré en jeu pour son premier ballon qui fait mouche le 5 mars 1972 à Yaoundé en est une parfaite illustration.

"Tostao" est un homme simple, modeste, calme, humble, discret. Les proverbes et dictons du Pool profond n'ont pas de secret pour lui. Il a aussi l'art de l'humour. Exemple, lorsqu'il imite un Top model en plein défilé de mode ou quand il raconte comment son père géniteur (Paix à son âme) ne cessait de rappeler à son maître d'école de ne point se gêner d'épeler le nom de son fils. Imitant son père: «Karissa yo! Moniteur, mon fils ne s'appelle pas Bah. N'enlève rien à son nom. C'est moi qui le lui ai donné. Il s'appelle Bahamboula».

"Tostao" s'est forgé un beau palmarès. Champion du Congo, plusieurs fois vainqueur de la Coupe nationale avec son club de cœur, Diables-Noirs. Il a participé à trois Coupes d'Afrique des nations dont celle de 1972 qu'il a gagnée à 23 ans. Il sera encore demi-finaliste en 1974, en Egypte, vainqueur aussi en 1972 de la Coupe d'Afrique centrale à Brazzaville et élu meilleur ailier droit d'Afrique centrale puis d'Afrique, puis sélectionné dans l'équipe d'Afrique. Excusez du peu!

"Tostao" a dompté les stades à un moment de sa carrière. Il s'est amusé avec le ballon, le posant où il voulait exactement, dribblant tout le monde pour le plaisir de tous. Ses qualités, personne ne peut les lui contester.

A mon avis "Tostao" est le footballeur le plus populaire que le Congo ait connu. Même ceux qui ne l'ont pas vu jouer le citent en exemple. Lors de la cérémonie de célébration du 40e anniversaire de la victoire des Diables-Rouges à Yaoundé 72, il fait exploser l'applaudimètre. Un grand musicien de la rive gauche du fleuve Congo le dédicace dans une chanson. Son but égalisateur contre le Cameroun, à Brazzaville, en 1972, fait lever le président Marien Ngouabi et lui vaut un dîner avec le Chef de l'Etat.

"Tostao" est l'exemple de réussite sportif au football pour la jeunesse congolaise. Mes vœux les plus chers et les plus ardents, c'est qu'une avenue soit rebaptisée à son nom, qu'il réside dans un RC +2, cela suscitera ainsi l'admiration des étrangers de passage à Brazzaville, enfin qu'il roule en bagnole.

Je préfère rendre un hommage à titre anthume à "Tostao", cet artiste du ballon rond le mérite.

Augustin NDOULY "Ryno"
(Ancien international, Yaoundé 1972 et Le Caire 1974)

Santé

Vers la formation des Congolais en médecine sportive

La représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Congo, Fatoumata Binta Diallo, a annoncé jeudi 22 février une bonne nouvelle au ministre congolais des Sports, Hugues Ngoulondélé: son organisme est prêt à soutenir la formation des médecins et infirmiers locaux en médecine sportive. Il s'agit de combler le manque criard qu'accuse le Congo en matière de médecins spécialistes en médecine sportive. «Nous avons discuté avec le ministre des Sports au sujet de la santé physique des sportifs congolais. Nous souhaitons réduire le risque des maladies non contagieuses comme l'hypertension artérielle, les arrêts cardiaques par exemple. La nécessité de former des mé-

Fatoumata Binta Diallo au sortir de l'entretien



decins et infirmiers spécialisés en médecine sportive reste une préoccupation que nous partageons avec le ministre des

Sports», a notamment déclaré Fatoumata Binta Tidiane Diallo. L'entretien a également porté sur la mise en place de centres médico-sportifs adéquats en vue d'une prise en charge rapide et plus efficace des sportifs congolais. «La prise en charge des athlètes congolais blessés ne se fait pas de façon efficiente à cause du manque de centres médico-sportifs de bonne facture. Et cela coûte souvent plus cher d'aller se faire traiter à l'extérieur. Nous allons faire bénéficier au Congo de l'expertise de nos spécialistes en la matière afin que le Congo soit doté de structures sanitaires pour la prise en charge des sportifs, avec un personnel bien formé», a indiqué la représentante de l'OMS au Congo.

Le développement de la médecine sportive au Congo permettra aux équipes et sportifs d'améliorer leurs performances.

G.-S.M.

Football/ Championnat de Ligue 1

FC Kondzo prend la poudre d'escampette!

Excepté le match AC Léopards-Inter Club qui a été reporté, et AS Otohô-FC Kondzo qui ne s'est pas disputé, la deuxième équipe citée s'étant défilée au dernier moment, les autres équipes ont joué leurs matches de la sixième journée. En accordant l'hospitalité à Patronage Sainte-Anne, Tongo FC a fini par déchanter (0-1), jeudi 22 février au Stade Massamba-Débat. De même qu'Etoile du Congo surprise le même jour dans sa quiétude par JST (0-2). Le lendemain au Complexe sportif de Pointe-Noire, l'AS Cheminots et JSP en ont décousu. Pour se quitter dos-



Guy Mbenza (n°9) congratulé par ses coéquipiers de La Mancha après son but

à-dos (1-1). Ils y ont été relayés par V.Club Mokanda et Diables-Noirs. Grâce à Prestige Mboundou, les Diables-Noirs menaient 1-0 à la pause.

Lory Nkolo leur donnait le deuxième but. V.Club Mokanda réduisait le score. Tout cela ouvrait la voie aux matches disputés dimanche 25 février

au Stade Massamba-Débat à Brazzaville par Saint-Michel de Ouenzé et La Mancha, d'une part, CARA et Nico-Nicoyé, d'autre part.

En lever de rideau, La Mancha a infligé sa cinquième défaite aux Michaéliens de la capitale. Et pourtant ceux-ci ont signé le premier but de la partie par Roussel Samba (22e). La réponse, drue, est venue de Milandou (58e), Anaël Bakaki (81e) et Guy Mbenza (84e): 1-3.

Second et dernier match, CARA-Nico-Nicoyé (4-0) aura été une partie à sens unique. Kinfounia "Gougou" (17e), Racine Louamba (37e), Oyo Rox (64e et 73e) ont noirci la vareuse "Bleu et blanc" des Ponténégrins.

Jean ZENGABIO

Halte aux débats au ras des pâquerettes

Au Congo, chaque jour qui passe voit éclore des fanges les plus fétides des associations aux visées politiques hélas malfaisantes.

Depuis jeudi 22 février, circule sur les réseaux sociaux un mensonge grossier, cousu de fil blanc, alléguant que le président de l'Assemblée Nationale, M. Isidore Mvouba serait dans le coma, après s'être fait voler cinq cent millions de francs CFA chez lui (source: une association dénommée «Pona Congo Sassou dégage»).

Nous avons pris l'option non pas de monter au créneau pour tordre le cou à cette énième fabulation, car M. Isidore Mvouba se porte comme un charme et se gausse de telles inepties, mais pour en appeler à l'intelligence des Congolais sur les méthodes couramment utilisées par certains de nos compatriotes.

Dans la culture bantou, on ne peut pas tant s'ingénier à vouloir ou souhaiter à tout prix la mort de quelqu'un, au prétexte qu'il sert la nation auprès du Président Denis Sassou-Nguesso! Au demeurant, ériger le mensonge en méthode de combat politique finit toujours par se retourner

contre les instigateurs. En effet, nul n'est à l'abri du sort de l'arroseur arrosé! En outre, face aux insultes, aux attaques personnelles, à l'honneur des citoyens qu'on jette constamment aux chiens pour des divergences d'opinion, le choix qu'est le nôtre est d'être droit dans nos bottes et de travailler sans relâche pour la sauvegarde de ce patrimoine commun qui est le Congo!

Devant la systématisation de la calomnie, des coups tordus, de vouer les autres aux gémonies, la seule réponse à opposer est la responsabilité, tout en étant économe de notre mépris. Tel est notre credo! En réalité, on aurait pu faire face à ce déferlement de mensonges qui n'a qu'un



Saturnin Jean-Claude Ntari

seul et unique but: ternir l'image du Président de l'Assemblée Nationale, terminer par un épigramme ou une phrase assassine, mais nous préférons ces mots de conclusion empruntés à La Rochefoucauld: «C'est le caractère des grands esprits de faire entendre en peu de paroles beaucoup de choses».

Saturnin Jean-Claude NTARI

A NOS LECTEURS

L'espace «Point de vue» est ouvert à tous. Les opinions qui s'y expriment ne vont pas forcément dans le sens de notre ligne éditoriale. Nous respectons les points de vue de tous ceux qui respectent notre identité chrétienne et entendent œuvrer, dans le respect et la tolérance, au Bien commun. Les textes qui nous sont adressés sont susceptibles de modifications; ils ne sont ni rendus à leurs auteurs, ni rémunérés.

Bienvenue à tous!

La Rédaction.

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE
Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
A côté de la boulangerie MAURI du Congo,
Rue MPANZOU, centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-mail:

AVIS DE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du neuf février deux mil dix-huit, enregistré le douze février de la même année, Folio 028/2 n°069, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société «XUN DA» SARL U, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, en face de l'Eglise Lassyste, avant le marché de Siafoumou.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Associé unique a:

-Transféré le siège social anciennement établi à

Pointe-Noire, en face de l'Eglise Lassyste, avant le marché de Siafoumou, désormais à Pointe-Noire, Fond de Tié-Tié, Bord-Bord, sur l'Avenue Marien NGOUABI.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 13 Février 2018, sous le n°18 DA 1756.

Pour avis,
Maître Noël
MOUNTOU, NOTAIRE

Afrique: L'avenir reste ouvert

«Pour commencer, il pratiqua des méthodes douces: distribution gratuite de semences; les femmes les jetèrent au lieu de les planter comme elles auraient dû le faire. L'administrateur revint, distribua de nouvelles semences et annonça qu'il vérifierait plus tard que les graines avaient été mises en terre.»

Par Mamadou TRAORE (*)

S'étant concertées, les femmes les plantèrent après les avoir ébouillantées. Elles dirent que les graines étaient stériles.

L'administrateur se mit en colère et leur dit: «Vous êtes de mauvaises femmes. Voici les nouvelles semences. Quand je reviendrai avec les gardes de cercle, toutes celles dont les graines n'auront pas germé iront en prison. «Toutes les graines germèrent. Vingt ans après, les habitants d'Agnibélékrou se cotisèrent pour élever un monument qui existe encore à la mémoire de l'administrateur Clerc.»

Ces propos du Président Félix Houphouët Boigny illustrent l'histoire du développement du café et du cacao en Côte d'Ivoire. Introduits en 1900, le café et le cacao étaient une activité réservée aux seuls colons. C'est grâce au régime de l'indigénat et au pouvoir coercitif qu'il donnait aux administrateurs coloniaux, que des administrateurs dit progressistes, comme Félix Eboué et l'administrateur Clerc amenèrent les Africains à pratiquer ces cultures.

En Côte d'Ivoire, le rôle historique du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), et surtout du Rassemblement Démocratique Africain (RDA), fut de mener la lutte pour que les Africains et les Ivoiriens, en particulier, tirent le

plus de profit de ces cultures. Le mérite du Président Houphouët Boigny fut de maximiser le profit que pouvait tirer la Côte d'Ivoire de ces cultures de rente.

Tous les pays du continent n'ont pas connu le succès qu'a connu la Côte d'Ivoire, mais tous ont cette caractéristique d'avoir un système socio-économique reposant sur le socle économique constitué par les matières premières. Le pétrole, pour certains, le fer, la bauxite, le diamant, le cuivre, le coton, l'arachide, ont irrigué, pour beaucoup de pays, souvent en solo, les systèmes socioéconomiques africains.

Malheureusement, de 1850 à ce jour, ces rentes agricoles minières ou même minières, ont connu une détérioration des termes de l'échange de plus de 80%. En 1972 encore, 1F. investi dans le café/cacao rapportait 1,66 F. à la Côte d'Ivoire. Ce qui a permis de faire naître une industrie subventionnée et de faire une politique sociale souvent hardie. Aujourd'hui, c'est le café/cacao qui doit être subventionné. Le socle économique sur lequel la Côte d'Ivoire, par exemple, s'est bâtie s'est écroulé. Ce n'est pas une situation conjoncturelle. C'est plutôt les conséquences d'une détérioration des termes de l'échange amorcée depuis le début du siècle. Comme il n'y a pas de projet

sociale viable sans socle économique solide, la tâche qui nous interpelle est la refondation de ce socle économique en Afrique. Bien sûr que la recherche de la sécurité alimentaire doit être poursuivie, de même que le développement des ressources humaines. Ce dont il s'agit, c'est d'ouvrir des enjeux supérieurs aux populations.

Ce n'est pas une situation nouvelle. Les travaux de Marchetti montrent une pulsation des activités humaines selon un cycle de 55 ans.

Tout récemment, l'avènement de l'ère de l'information et la refondation de l'économie à l'échelle planétaire qu'elle entraîne nous démontrent, s'il en était besoin, que le changement est la seule chose qui est éternelle.

Les économies africaines, faute «d'administrateurs coloniaux progressistes», sont aujourd'hui non seulement en déconnexion entre elles, mais en déconnexion avec le reste du monde. Partout, c'est la prospérité, sauf en Afrique. La déconnexion signifie aussi péril de guerre. Chaque fois que différentes régions du monde ont été en déconnexion, il s'en est suivi des conflits, des guerres. Il suffit d'analyser minutieusement la situation de la sous-région pour voir qu'elle est grosse de périls.

Quel est le moteur de croissance dans le reste du monde? Ce n'est pas l'extension du marché car avec la mondialisation aujourd'hui, il n'est de marché qu'à l'échelle planétaire. Ce n'est pas sur la base d'une politique de produits non plus.

Une étude commandée par le Gouvernement de Hongrie montre que pour qu'un pays

puisse entrer dans le train de la mondialisation, il faudrait que 50% des produits de son industrie aient au plus 3 ans d'âge.

C'est la capacité d'innovation qui est la principale source d'avantages concurrentiels entre les pays et les sociétés commerciales sur la scène internationale, et entre les branches d'activités à l'intérieur des nations. Le mariage de la science et de la technique, l'innovation dans les méthodes et les services autant que dans la technique et les produits, est la source de la croissance aujourd'hui.

A défaut de ne pouvoir en un clin d'oeil rattraper un siècle de retard dans le développement scientifique et technologique pour rentrer dans le cycle de l'innovation par sa base (c'est là cependant l'objectif stratégique majeur), il est possible aujourd'hui, par une politique technologique appropriée, de faire rentrer les pays africains dans le train de la mondialisation. Il s'agit d'organiser, sélectivement, une greffe de technologies dites clés, sur nos économies, à travers des projets-clés.

Parmi les technologies clés (il en existe une cartographie plus ou moins exhaustive à réactualiser constamment), celles qui nous intéressent sont des technologies qui permettent dès à présent de construire l'économie en raison de leurs potentialités de futur des couples produits-marchés. Et pour lesquelles, nos ressources humaines et naturelles constituent un atout pour un partenariat réel, afin de construire notre intégration au monde moderne, en travaillant pour:

a) améliorer la capacité de greffe

de chaque pays individuellement d'une part et;

b) arriver avec les autres pays de la sous-région à un effet de symbiose, chaque pays développant des projets-clés optimisant les ressources (humaines, culturelles, naturelles et institutionnelles) de l'ensemble de la sous-région, voire de l'Afrique. Le champ d'éligibilité des projets-clés doit être délimité par trois critères: les technologies-clés; la contrainte temporelle; la capacité d'organiser l'environnement pour une greffe des technologies-clés.

La contrainte temporelle s'explique par deux raisons. La première est économique: au-delà d'un horizon de 5 ans, les potentialités des technologies sont trop aléatoires et deviennent des espérances putatives, au lieu d'être concrètes. Au-delà de cinq ans, l'approche laisse les problèmes urgents intacts et il serait difficile de recoller au reste du monde. La deuxième raison est politique: les responsables politiques ne sauraient attendre plus de cinq ans pour résoudre les problèmes dont ils ont la charge, notamment celui du chômage des jeunes diplômés, surtout en sciences et techniques.

La capacité d'organiser l'environnement pour une greffe des technologies-clés dépend de la volonté et de la capacité de la plus haute autorité de l'Etat à mettre en oeuvre des facteurs d'atouts que sont l'enracinement d'une société libérale; le développement d'une société de droit au détriment de l'Etat de droit ou du moins de l'entendement qu'en ont les Africains; l'instauration de la démocratie comme moyen de contrôle des hommes politiques;

une lutte contre la culture de la corruption; la réhabilitation de l'Etat, mais surtout de l'Administration; des institutions appropriées à ce défi. Il s'agit, en fait, de la capacité (pas seulement industrielle et pas seulement statique) de l'économie africaine à favoriser l'émergence de produits-clés et plus généralement à résoudre ses problèmes en toute autonomie, mais en partenariat authentique avec le reste du monde, sans mendicité.

Il faut à un homme politique toute l'énergie que donne la passion pour s'atteler à un tel chantier ou alors devons-nous attendre un autre administrateur Clerc?

L'auteur en quelques mots Ingénieur de formation, puis expert en économie de la recherche et du développement, Mamadou Traoré a occupé plusieurs fonctions nationales et internationales. Ce spécialiste des politiques de développement en Afrique Sub-Saharienne a longtemps été consultant auprès des Nations Unies et de la Banque Africaine de Développement. Son intérêt pour la recherche scientifique en particulier, le pousse à devenir consultant pour le secteur privé et public de plusieurs pays africains pour la promotion des inventions et des innovations, et à créer le Bureau d'Analyse d'Ingénierie et de Logiciel. Conseiller spécial de plusieurs Chefs d'Etat en Afrique, Mamadou Traoré est aujourd'hui, Conseiller Diplomatique auprès du Président du Mali, chargé du NEPAD.

*Cette réflexion nous a été signalée par l'ancien ministre Pierre-Michel Nguimbi, qui l'a jugée pertinente pour les lecteurs de La Semaine Africaine.



ACHETER UN TELEVISEUR SMART
N'EST PLUS UN LUXE

VESTEL



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056